

Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

# Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

INFRASTRUCTURE

02

EDUCATION

10

SOCIAL

01

ADMINISTRATION

23

ECONOMIE

02

RURAL

05

GOVERNANCE PUBLIQUE

04

N° 2671

25 Octobre 2022

25 October 2022

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : [infos@armp.cm](mailto:infos@armp.cm)

Internet : [www.armp.cm](http://www.armp.cm)

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél.(\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres)(\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">01/A/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AAONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A MBANAM, DANS L'ARRONDISSEMENT D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. (PROCEDURE D'URGENCE)
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°05</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°05 PORTANT MODIFICATION DES DATES ET HEURES DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES OFFRES DANS LES DOSSIERS DE DEMANDE DE COTATION N°05/DC/CMBNA/CIPM/2022 DU 21 SEPTEMBRE 2022
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">001693CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RE</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 001693CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU 24 OCTOBRE 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006BIS/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 1ER AOUT 2022 POUR LA SECURISATION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA CRTV, - EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°028/Ad/CUY/SG/DDIE/UTL-PDVIR/RPMJ</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF 1N°028/AD/CUY/SG/DDIE/UTL-PDVIR/RPMJ DU 24 OCTOBRE 2022AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/PDVIR/CUY/CIPM/CCCM-TR/2022 DU 16 SEPTEMBRE 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIES ET D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDE 5ÈME ET 7ÈME AU CAMEROUN, EN TROIS (03) LOTS
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°01</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°01 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°12/AONO/C-BATCH/SG/CIPM/2022 DU 28/09/2022POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DÉ VILLE DE LA COMMUNE DE BATCHAM
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>6</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">02/A/DC/C/BDJA/CIPM-AI/2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> ADDITIF N°02/A/DC/C/BDJA/CIPM-AI/2022 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATIONN°04/DC/C-BDJA/SG/CIPM/2022 DU 29/09/ 2022POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUESDANS L'ARRONDISSEMENT DE BANDJA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM REGION DE L'OUEST</p> <p><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>7</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">007/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N°007/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.16/CDPM/2022 DU 01/09/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE MANJO - BWANEBWA - MANGAMBA (LONGUEUR TOTALE : 13,00 KM), DANS LA COMMUNE D'EBONE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>8</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">001924/D/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMa</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N° 001924/D/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMA DU 18 OCT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME D'AUTHENTIFICATION EN LIGNE DES PARCHEMINS PROPRE À L'ETAT DU CAMEROUN</p> <p><b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>9</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">00000118/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND À LEBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 001/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 DU 29 AVRIL 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001566/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 14 AVRIL 2022.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.</p> <p><b>Nature de prestation</b> N/A</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>10</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">002/D/CAK2/SG/SMP/BSM/2022 du 13 OCT 2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N° 002/D/CAK2/SG/SMP/BSM/2022 DU 13 OCT 2022 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°011/LC/C-AKOM II/CIPM/2022 DU 04/03/2022.2 PASSEE, APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C?AKOM II/SG/CIPM/2021 DU 13/12/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE DU MAIRE D'AKOM II, DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.</p> <p><b>Nature de prestation</b> N/A</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>11</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">ADDITIF N°01</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> ADDITIF N° 01 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°11/AONR/C-BATCHAM/CIPM/2022 DU 28/09/22 POUR LA MAITRISE D4OEUVRE DE LA CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BATCHAM</p> <p><b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>12</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">00000035/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N°003/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°003/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>13</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">003/A/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°08/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REHABILITATION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>14</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0000035BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 22 JUILLET 2022, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE AVEC UN (01) BLOC DE TOILETTES A 06 (SIX) COMPARTIMENTS A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKODASSA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>15</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°161/DP/J09/SAE</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION PREFECTORALE N°161/DP/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>16</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">006/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°006/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.16/DDMINEPAT-MOUNGO/CDPM/2022 DU 01/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LE MOUNGO SUD (ARRONDISSEMENT DE MOMBO : SUR LA ROUTE DU MARCHE ET ARRONDISSEMENT DE NJOMBE PENJA : QUARTIER MALOKO A NJOMBE), DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>17</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">001694 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RS</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 001694 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RS DU 24 OCTOBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 020/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 24 AOÛT 2022 POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITE DE CONTRÔLE DE LAMPES ET ACCESSOIRES A LA CRTV, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>18</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">N°0910 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/rtm</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N°0910 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTMPORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CRÉATION D'UN SALON PRIVATIF À LA JETÉE « A » DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>19</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">000000121/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE TECHNIQUE ET À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND À LÉBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 005/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 DU 08 AOÛT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIÉE LE 03 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.</p> <p><b>Nature de prestation</b> N/A</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>20</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">00000146/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE AVEC RÉSERVOIR EN BÉTON ARMÉ AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE MVOUADANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 006/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA – EXERCICE 2022 ET SUIVANTS</p> <p><b>Nature de prestation</b> N/A</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>21</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">00000147/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : MINEDUB – EXERCICE 2022.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>22</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">00000145/DM/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) AVEC LOGEMENT D'ASTREINTE À MVOUA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N°003/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA – EXERCICE 2022 ET SUIVANTS.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>23</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N°2141-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/rtm</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUEN°2141-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 26/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022 <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>24</b>	<b>Reference</b> <a href="#">002/A/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°08/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REHABILITATION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE). <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>25</b>	<b>Reference</b> <a href="#">000115 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RE</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 000115 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU 24 OCTOBRE 2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006BIS/AONO CRTV/CIPM/2022 DU 1ER AOUT 2022 POUR LA SECURISATION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA CRTV, - EXERCICE 2022. <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>26</b>	<b>Reference</b> <a href="#">00000036BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 006/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MVOUA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA. <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>27</b>	<b>Reference</b> <a href="#">000000038/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 005/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIEE LE 03 AOUT 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU CONTROLE TECHNIQUE ET A LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND A LEBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA. <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>28</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N° 2140-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/rtm</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUERÉF N° 2140-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTMPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>29</b>	<b>Reference</b> <a href="#">00000037/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 004/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIEE LE 03 AOUT 2022, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU DE 20M3 ASSOCIE A UN FORAGE SOLAIRE AU COMPLEXE MARCHAND DE LEBODI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>30</b>	<b>Reference</b> <a href="#">00000038/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 005/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIEE LE 03 AOUT 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU CONTROLE TECHNIQUE ET A LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND A LEBODI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>31</b>	<b>Reference</b> <a href="#">000009/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 02 OCT 2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 000009/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 02 OCT 2022 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES, POUR L'EXTENSION DE L'APPLICATION DE GESTION DU COURRIER EN VUE DE LA NUMERISATION DES ACTES SIGNES DU MINEPAT. <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> 21-11-2022
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>32</b>	<b>Reference</b> <a href="#">ADDITIF 2 N° 002/COPIL/PAREC/UCG/CSPM/SPM/09-2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 003/AON/PAREC/UCG/CSPM/SPM/2022 DU 16/08/2022 POUR LE RENFORCEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) ET DES MINISTERES DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINJEC) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE L'EDUCATION (SIGE)ADDITIF 2 N° 002/COPIL/PAREC/UCG/CSPM/SPM/09-2022 DU 24 OCTOBRE 2022 <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>33</b>	<b>Reference</b> <a href="#">006/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUÉ N°006/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.16/DDMINEPAT-MOUNGO/CDPM/2022 DU 01/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LE MOUNGO SUD (ARRONDISSEMENT DE MOMBO : SUR LA ROUTE DU MARCHE ET ARRONDISSEMENT DE NJOMBE PENJA : QUARTIER MALOKO A NJOMBE), DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL
<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>34</b>	<b>Reference</b> <a href="#">005/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	DECISION N°005/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.16/MINAT/CDPM/2022 DU 22/08/2022 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PREFECTURE DE NKONGSAMBA (PHASE 4), DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IER, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>35</b>	<b>Reference</b> <a href="#">0000010/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 20 OCT 2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 0000010/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 20 OCT 2022 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES, POUR LA REALISATION D'UNE APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION DES ACCORDS DE FINANCEMENT DU MINEPAT EN VUE DE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE LA STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS DU CHAPITRE 94 « INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT »
<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
<b>Date de cloture</b>	21-11-2022

<b>36</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N° 2155 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MF/emcg</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUERÉF N° 2155 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MF/EMCGPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 25/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022 POUR LA MIGRATION DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SERVEURS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
<b>Nature de prestation</b>	N/A
<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>37</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N°160/DP/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	DECISION PREFECTORALE N°160/DP/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>38</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">005/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUÉ N°005/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.16/MINAT/CDPM/2022 DU 22/08/2022 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PREFECTURE DE NKONGSAMBA (PHASE 4), DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IER, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>39</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°002/DC/C-TBRO/SG/CIPM-TBRO/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C-TBRO/SG/CIPM-TBRO/2022 DU 14/10/2022 RELATIVE A L' ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) POUR LE COMPTE DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE TOUBORO. (EN PROCEDURE D'URGENCE)
	<b>Nature de prestation</b>	Fournitures
	<b>Date de cloture</b>	04-11-2022

<b>40</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">007/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUÉ N°007/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.16/CDPM/2022 DU 01/09/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE MANJO - BWANEBWA - MANGAMBA (LONGUEUR TOTALE : 13,00 KM), DANS LA COMMUNE D'EBONE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>41</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">08/AONO/CUB/SG/DAG/SDMGP/SPMP/CIPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/CUB/SG/DAG/SDMGP/SPMP/CIPM/2022 DU 06 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX D'IMPLANTATION DES PANNEAUX DIRECTIONNELS DANS LAVILLE DEBAFOUSSAM (PROCEDURE D'URGENCE)
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	27-10-2022

<b>42</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">000116CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RS</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 000116CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RS DU 24 OCTOBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 020/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 24 AOÛT 2022 POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITE DE CONTRÔLE DE LAMPES ET ACCESSOIRES A LA CRTV, EXERCICE 2022.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>43</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°25/C/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°25/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 15 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE AU CMTP D'AKONOLINGA (3E PHASE), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>44</b>	Reference	<a href="#">00000119/DM/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'01 (UN) BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSES ET D'01 (UN) BLOC DE TOILETTES À 06 (SIX) COMPARTIMENTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKODASSA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 003/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 22 JUILLET 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
<b>45</b>	Reference	<a href="#">01/AONR/ MO/ C- M°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	« ABANDONNONS TOUTES MAUVAISES PRATIQUES ET DENONÇONS-LES EN APPELANT OU EN ENVOYANT UN SMS AU MINMAP AUX NUMEROS SUIVANTS: 6 73 20 57 25/6 99 37 07 48» DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/ MO/ C-M°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022 DU 10 OCT 2022 POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES OPERATEURS DES -MOTOCYCLES A TITRE ONEREUX. FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, EXERCICE : 2022, POUR LA PARTIE HORS TAXES ;LA COMMUNE DE MAYO DARLE, EXERCICE 2021, POUR LA PARTIE TAXES (TVA)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	04-11-2022
<b>46</b>	Reference	<a href="#">004/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AVEC UN RÉSERVOIR EN BÉTON ARMÉ D'UNE CAPACITÉ DE DE 20M3 Y COMPRIS AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PUISAGE AVEC BORNES FONTAINES AU COMPLEXE MARCHAND DE LÉBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 004/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 08 AOÛT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIÉE LE 03 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
<b>47</b>	Reference	<a href="#">N°2141-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/rtm</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUEN°2141-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 26/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
<b>48</b>	Reference	<a href="#">ADDITIF 1 N° 003/COPIL/PAREC/UCG/CSPM/SPM/10-2022</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATIONS RESTREINTE N° 008/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/09-2022 DU 29/09/2022 RELATIVE À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SERVEUR, DES LICENCES ET DES ANTIVIRUS, À L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE GESTION DU PARECADDITIF 1 N° 003/COPIL/PAREC/UCG/CSPM/SPM/10-2022 DU 24 OCTOBRE 2022
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>49</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N° 2155 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MF/emcg</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUERÉF N° 2155 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MF/EMCGPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 25/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022 POUR LA MIGRATION DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SERVEURS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>50</b>	<b>Reference</b> <a href="#">015/AONO/PAK/CIPM/2022 DU 03/10/2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 015/ANO/PAK/CIPM/2022 03/10/2022 LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'ETUDE DE L'EVALUATION DES DANGERS A LA SECURITE DE LA NAVIGATION ET DU TRAFIC DANS LE DOMAINE MARITIME PORTUAIRE.
<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
<b>Date de cloture</b>	08-11-2022

<b>51</b>	<b>Reference</b> <a href="#">011Bis/AONO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAM</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°011BIS/DAONO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022 DU 18/10/2022 POUR LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHÉ D'ABANG-MINKO DANS LA COMMUNE D'AMBAM
<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
<b>Date de cloture</b>	17-11-2022

<b>52</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N°26/C/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°26/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°06/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 15 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.
<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>53</b>	<b>Reference</b> <a href="#">06/DC/ MO/ C-M°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	DEMANDE DE COTATION N° 06/DC/ MO/ C-M°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022 DU 10 OCT 2022 RELATIVE A LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.FINANCEMENT : BIP 2022
<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
<b>Date de cloture</b>	04-11-2022

<b>54</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N° 2140-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/rtm</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUERÉF N° 2140-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTMPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.
<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
<b>Date de cloture</b>	N/A



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>55</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">00000036BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 006/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MVOUA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>56</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">00000039/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PORTANT PUBLICATION DE LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>57</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">COMMUNIQUE 0</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE 0 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE N°03/DC/SPE/CIPM DU 26 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOPECAM.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>58</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0000035BIS/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 22 JUILLET 2022, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE AVEC UN (01) BLOC DE TOILETES A 06 (SIX) COMPARTIMENTS A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKODASSA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>59</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">00000035/C/CO/JO3.04/SG/SM/CCD-BPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N°003/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°003/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

#

## RESUME DES CONSULTATIONS

60

Reference	<a href="#">025/C/FEICOM/DG</a> <a href="#">Lire</a>
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/DC/FEICOM/CIPM/CCCM-AG/2022 DU 29 JUILLET 2022 L'ACQUISITION DES VÉHICULES POUR LE COMPTE DES COMMUNES D'AKOM II, D'ALOU, DE BANGEM, DE DARAK, DE FOTOKOL, DE GOULFEY, DE KOBDOMBO, DE KETTE, DE LOBO ET DE TOKO
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A



# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AAONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A MBANAM, DANS L'ARRONDISSEMENT D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. (PROCEDURE D'URGENCE)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé la Préfecture d'Akonolinga contre récépissé (Service des Affaires Economiques et Financières), au plus tard le <b>21 octobre 2022 à 12 heures</b>, heure locale et devra porter la mention :</p> <p><b>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AAONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A MBANAM, DANS L'ARRONDISSEMENT D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. (PROCEDURE D'URGENCE)</b> <b>« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé la Préfecture d'Akonolinga contre récépissé (Service des Affaires Economiques et Financières), au plus tard le <b>26 octobre 2022 à 12 heures</b>, heure locale et devra porter la mention :</p> <p><b>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AAONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A MBANAM, DANS L'ARRONDISSEMENT D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. (PROCEDURE D'URGENCE)</b> <b>« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p>

2	Ouverture des Plis
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un (01) temps, le <b>21 octobre 2022</b> à partir de <b>13 heures précises</b> à la Préfecture d'Akonolinga par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée (procuration timbrée) et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un (01) temps, le <b>26 octobre 2022</b> à partir de <b>13 heures précises</b> à la Préfecture d'Akonolinga par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée (procuration timbrée) et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>

## 3 Autres

### Au lieu de ...

n/a

### Lire plutot

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (*Autorité Contractante*), informe tous les candidats intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus référencés, que d'importantes modifications ont été apportées audit Avis d'Appel d'Offres National Ouvert notamment :

- La constitution de l'offre administrative ;
- Les textes généraux ;
- L'article 17 du RGAO ;
- Le délai de validité de la caution de soumission ;
- La signature des ordres de services à caractère technique ;
- La date de dépôt et d'ouverture des plis.

### PARTOUT LIRE:

#### Enveloppe A (Volume I) : Pièces administratives :

Il s'agit des pièces datant de moins de trois (03) mois, en originales et en copies certifiées conformes selon le cas et placées dans l'ordre ci-après :

1. Déclaration d'intention de soumissionner datée signée et timbrée (*suivant le modèle joint*) ;
2. Pouvoir de signature le cas échéant ;
3. Attestation de non faillite délivrée par le Greffe du tribunal de première instance du siège social du soumissionnaire ;
4. Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le **Ministère en charge des Finances** ;
5. Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **quinze mille (15 000) frs CFA** ;
6. Caution de soumission (*suivant le modèle joint*) d'un montant de : **Cent soixante-dix mille (170 000) francs CFA** et d'une durée de validité de 30 (trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.;
7. **g.** Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par les services compétents de l'**ARMP** ;
8. Attestation signée à la **CNPS**, datant de moins de trois mois et certifiant que l'Entrepreneur a satisfait ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
9. Attestation de non redevance fiscale.

### PARTOUT LIRE :

#### **Article 6 : TEXTES GENERAUX**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;

la loi cadre n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;

la loi n°96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national ;

la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;

la loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier et mise en application par le décret n°2002/048/PM du 26 mars 2002 ;

la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2004/075 du 08 mars 2004 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat



des dossiers d'appel d'offres ;

l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2022 ;

Les **DTU** pour les travaux d'exécution des forages.

les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière.

## **PARTOUT LIRE :**

Article 17 : Caution de soumission

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage / Maître d'Ouvrage Délégué. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par Le Maître d'Ouvrage / Le Maître d'Ouvrage Délégué et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission conforme sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4 Les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur.

17.5 Le cautionnement de soumission émis par un établissement financier international est acceptable, sous réserve que cet organisme désigne formellement un correspondant local agréé par le Ministre chargé des finances et qui se porte garant en cas d'appel.

17.6. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

17.7. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

17.8. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou Règlement Général de l'Appel d'Offres(RGAO) Page 31

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.

iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

## **PARTOUT LIRE :**

### **Article 8 : Ordre de service**

8.3- les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service du marché et notifié par l'Ingénieur du marché.

**NB :** le lieu de dépôt des Offres est bel et bien : **Préfecture d'Akonolinga** (Service des Affaires Economiques et Financières).

YAOUNDE le 21 Octobre 2022

Le PRÉFET

**ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE**

**COMMUNE DE MBANGASSINA**

**ADDITIF N°05 PORTANT MODIFICATION DES DATES ET HEURES DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES OFFRES DANS LES DOSSIERS DE DEMANDE DE COTATION N°05/DC/CMBNA/CIPM/2022 DU 21 SEPTEMBRE 2022**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé au Secrétariat Général de la Mairie de Mbangassina, au plus tard <b>le 20 octobre 2021 à 14 heures</b> précises et devra porter la mention suivante :</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé au Secrétariat Général de la Mairie de Mbangassina, au plus tard <b>le 26 octobre 2021 à 14 heures</b> précises et devra porter la mention suivante</p>

2	Ouverture des Plis
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des offres aura lieu <b>le 20 octobre 2021 à 15 heures</b> par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Mbangassina. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>L'ouverture des offres aura lieu <b>le 26 octobre 2021 à 15 heures</b> par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Mbangassina. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.</p>

*MBANGASSINA le 20 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

**MBOENE Bernard**

## CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**DECISION N° 001693CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU 24 OCTOBRE 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006BIS/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 1ER AOÛT 2022 POUR LA SECURISATION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA CRTV, - EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu. La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu. La loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2022 ;

Vu. La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics;

Vu. La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. La Circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu. Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu. La lettre N°000144/CRTV/CIPM du 13 octobre 2022 portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°006BIS/AONO/CRTV/ CIPM/2022du 1<sup>er</sup> août 2022 ;

Considérant les nécessités de services.

### DECIDE :

#### Article 1 :

L'entreprise **MBEKE & FILS**, BP 12145 Yaoundé, tél. : **695 65 82 12 / 674 04 49 84**, est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°006BIS/AONO/CRTV/CIPM/2022du 01<sup>er</sup> août 2022 pour la sécurisation du système informatique de la CRTV, pour un montant TTC de **F CFA 25 626 825 (vingt-cinq millions six cent vingt-six mille**

huit cent vingt-cinq).

**Article 2 :**

Les prestations objet dudit Appel d'Offres seront exécutées dans un délai de **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II pour la suite de la procédure.

-

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**NDONGO CHARLES**

**VILLE DE YAOUNDE**

**ADDITIF 1N°028/AD/CUY/SG/DDIE/UTL-PDVIR/RPMJ DU 24 OCTOBRE 2022 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/PDVIR/CUY/CIPM/CCCM-TR/2022 DU 16 SEPTEMBRE 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIES ET D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDE 5ÈME ET 7ÈME AU CAMEROUN, EN TROIS (03) LOTS**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Acquisition du Dossier****Au lieu de ...**

Le Dossier d'Appel d'Offres en **Français** peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre présentation d'une quittance de paiement en **espèce**, non remboursable au Trésor public **de cent mille (100 000) Francs CFA ou montant équivalent dans une monnaie librement convertible**. Ce montant sera majoré le cas échéant, des frais d'envoi par courrier Express du DAO, **de cinquante mille (50 000) Francs CFA(XAF) (soixante-dix-sept (77) Euros)**, pour les Candidats étrangers qui le désirent. La méthode de paiement sera **en espèces, dans le compte Spécial CAS ARMP N° 33598800001 – 89** ouvert à cet effet par l'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences de la Banque Internationale pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) des chefs-lieux des régions et des villes de Limbé et Dschang. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'appel d'offres. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé au porteur de la quittance ou par envoi aérien ou terrestre pour ceux qui sont hors de la ville à condition de supporter les frais d'envoi.

**Lire plutot**

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en *Français* peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre présentation d'une quittance de paiement en espèce, non remboursable de cent mille (100 000) Francs CFA ou montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Ce montant sera majoré le cas échéant, des frais d'envoi par courrier Express du DAO, de cinquante mille (50 000) Francs CFA(XAF) (soixante-dix-sept (77) Euros), pour les Candidats étrangers qui le désirent. La méthode de paiement sera en espèces, dans le compte Spécial CAS ARMP N° 33598800001 – 89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences de la Banque Internationale pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) des chefs-lieux des régions et des villes de Limbé et Dschang. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'appel d'offres. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé au porteur de la quittance ou par envoi aérien ou terrestre pour ceux qui sont hors de la ville à condition de supporter les frais d'envoi.

**2 Autres****Au lieu de ...**

N/A

**2** Autres

Lire plutot

**D. Remise des offres et ouverture des plis  
(IS 22.1)**

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°021/AONO/PDVIR/CUY/**UTL-YDE**/CIPM/ CCCM-TR/2022 du 16 SEPTEMBRE 2022 TRAVAUX DE VOIRIES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDE 5EME ET 7EME AU CAMEROUN en trois (03) lots séparés LE RESTE LIRE DANS LE FICHER D ORIGINE.

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le MAIRE

**MESSI ATANGANA Luc**

## COMMUNE DE BATCHAM

**ADDITIF N°01 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°12/AONO/C-BATCH/SG/CIPM/2022 DU 28/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DÉ VILLE DE LA COMMUNE DE BATCHAM**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

*BATCHAM le 20 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

**SA MAJESTÉ FOUOSSACGONG TCHINDA Pierre**

**COMMUNE DE BANDJA**

**ADDITIF N°02/A/DC/C/BDJA/CIPM-AI/2022 RELATIF A LA DEMANDE  
DE COTATIONN°04/DC/C-BDJA/SG/CIPM/2022 DU 29/09/ 2022 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET  
MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUESDANS L'ARRONDISSEMENT DE BANDJA,  
DEPARTEMENT DU HAUT NKAM REGION DE L'OUEST**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	<b>Au lieu de ...</b> VIR PIECE JOINTE
	<b>Lire plutot</b> VOIR PIECE JOINTE

*BANDJA le 21 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

***MBOMGNIN Gabriel***

## PRÉFECTURE DU MOUNGO

**DECISION N°007/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.16/CDPM/2022 DU 01/09/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE MANJO - BWANEBWA - MANGAMBA (LONGUEUR TOTALE : 13,00 KM), DANS LA COMMUNE D'EBONE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MOUNGO,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu décret n°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination de Monsieur CALIM NGONG Irénée au poste de Préfet du Département du Moungo

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considération La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 Portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;

Considération l'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/C.16/CDPM/2022 du 01/09/2022 Relatif Aux Travaux De Réhabilitation Du Tronçon De Route Manjo - Bwanebwa - Mangamba (Longueur Totale : 13,00 Km), Dans La Commune D'ebone, Département Du Moungo, Région Du Littoral ;

Considération le procès-verbal de proposition d'attribution de la CDPM du 04 octobre 2022.

### DECIDE :

**Article 1er :** L' ETS COMPAGNIE AFRICAINE DE INTIMENTS ET DE TRAVAUX PUBLICS (C.A.B.T.E) TEL: 696 98 26 29 / 671 35 64 71 ; a été retenu comme adjudicataire de l'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°007/AONO/C.16/CDPM/2022 du 01/09/2022 Relatif Aux Travaux De Réhabilitation Du Tronçon De Route Manjo - Bwanebwa - Mangamba (Longueur Totale : 13,00 Km), Dans La Commune D'ebone, Département Du Moungo, Région Du Littoral, pour un montant **TTC de Cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (149 999 900)) et pour un délai d'exécution de Cent vingt (120) jours calendaires.**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

*NKONGSAMBA le 10 Octobre 2022*

*Le PRÉFET*

**YVES BERTRAND NOEL NDJANA**

# MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

**DECISION N° 001924/D/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMA DU 18 OCT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME D'AUTHENTIFICATION EN LIGNE DES  
PARCHEMINS PROPRE À L'ETAT DU CAMEROUN**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques;

Vu la Loi n°2021/025 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2022;

Vu le Décret n°2012/537 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint n° S2/43/010/AONR/MINFOPRA/SG/DAG/SMa/2022 du 22/08/2022 pour la mise en œuvre d'une plateforme d'authentification en ligne des parchemins propre à l'Etat du Cameroun;

Vu le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres;

Vu l'avis de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Services et Prestations Intellectuelles placée auprès du MINMAP du 14 octobre 2022;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- L'entreprise ci-après nommée, est déclarée adjudicataire du Dossier d'Appel d'Offres susvisé, ainsi qu'il suit :

Désignation	Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant (TTC)	Lieu d'exécution
Mise en œuvre d'une plateforme d'authentification en ligne des parchemins propre à l'Etat du Cameroun	AFREETECH CAMEROON Sarl	Trois (03) mois	200 000 000 (deux cents millions)	Yaoundé

**Article 2.-** : Ladite entreprise est invitée à se présenter au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 506), dans un délai de sept (07) jours à compter de la date publication de la présente Décision, en vue de la souscription du projet de Marché y relatif.

**Article 3.-** : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 18 Octobre 2022

Le MINISTRE

**LE JOSEPH**

## COMMUNE D'OKOLA

**PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND À LEBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 001/DCE/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 DU 29 AVRIL 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001566/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 14 AVRIL 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA. FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 001/DCE/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 du 29 avril 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 001566/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 14 avril 2022, Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 001/DCE/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 du 29 avril 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 001566/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 14 avril 2022 ;

**DECIDE :**

Vu l'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola au projet de marché N° 004/M/CO/SG/SM/CCD-BPM/CIPM/2022 formulé par lettre N° 0014/L/CO/J03.04/CIPM/2022 en date du 18 mai 2022.

**Article 1 :** Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier de Consultation des Entreprises ci-dessus visée, la **Société BEBE TECHNOLOGY SARL, B.P. : 33204 - Yabunde, Tél : (237) 656.23.86.00. / 680.12.66.12**, pour un montant total Toutes Taxes Comprises en **francs CFA de 459 699 687 (quatre cent cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-sept)**, et un délai d'exécution de huit (08) mois.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

Considérant les nécessités de service ;

*OKOLA le 25 Mai 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

**COMMUNE D'AKOM II**

**DECISION N° 002/D/CAK2/SG/SMP/BSM/2022 DU 13 OCT 2022 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°011/LC/C-AKOM II/CIPM/2022 DU 04/03/2022 PASSEE, APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C?AKOM II/SG/CIPM/2021 DU 13/12/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE DU MAIRE D'AKOM II, DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article1 LA LETTRE COMMANDE 1\1°011/LC/C-AKOMII//2022 DU 04/03/2022 PASSEE

APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C-AKOM 11/SG/CIPM/2021 DU 13/12/2021 POUR. LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE DU MAIRE D'AKOM IL DANS L'ARRONDISSEMENT D'AiwM IL DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD, est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance à remplir ses obligations contractuelles par L'ETABLISSEMENT UNIVERS DES NOUVELLESTECHNOLOGIESB.P.30190,Tél:697034189/651096198 conformément au contrat des prestations de la lettre commande susmentionnée et de l'article 181 alinéa (1-b) du décret N°2018/366 du 21 juin 2018 portant code des marchés publics.

Article 2 : -Le Chef de Centre Régional du Sud de l'Agence de Régulation des Marchés publics, le Délégué Départemental MINTP de l'Océan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enrégistré puis communiquée partout ou besoin sera.

*AKOM II le 13 Octobre 2022**Le MAIRE***ELISABETH II MEKA EPSE ATEBA MBALLA**

## COMMUNE DE BATCHAM

**ADDITIF N° 01 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT  
N°11/AONR/C-BATCHAM/CIPM/2022 DU 28/09/22 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE LA CONSTRUCTION  
DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BATCHAM**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

*BATCHAM le 24 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

**SA MAJESTÉ FOUOSSACGONG TCHINDA Pierre**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un Centre de Santé Intégré (CSI) avec logement d'astreinte à Mvoua dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 05 septembre 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du 26 août 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

<b>N° LOT</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>DELAJ D'EXECUTION</b>
Unique	<b>Société OMEGA TECH</b>  B.P. : 30314 – Yaoundé  TEL : (237) 696.93.86.83. / 677.74.54.55	<b>97 477 893 FCFA</b>	<b>06 mois</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

YAOUNDE le 25 Septembre 2022

Le MAIRE

**NOA VINCENT DE PAUL**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REHABILITATION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquée comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières) Tél : 694 92 65 01/677 95 53 26, au plus tard le <b>21 octobre 2022 à 12 heures précises</b>, heure locale et devra porter la mention :</p> <p><b>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°09/AAONR/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REALISATION DES ETUDES, CONTROLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES PROJETS DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA ».</b></p> <p><b>« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquée comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières) Tél : 694 92 65 01/677 95 53 26, au plus tard le <b>26 octobre 2022 à 12 heures précises</b>, heure locale et devra porter la mention :</p> <p><b>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°09/AAONR/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REALISATION DES ETUDES, CONTROLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES PROJETS DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA ».</b></p> <p><b>« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p>
2	Ouverture des Plis
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en deux temps, <b>le 21 octobre 2022, à 13 heures</b> précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou dans la salle de Conférence de la Préfecture d'Akonolinga.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (procuration timbrée) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.</p> <p>A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.</p>

## 2 Ouverture des Plis

### Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en deux temps, **le 26 octobre 2022, à 13 heures** précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou dans la salle de Conférence de la Préfecture d'Akonolinga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (procuration timbrée) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

## 3 Autres

### Au lieu de ...

n/a

### Lire plutot

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (*Autorité Contractante*), informe tous les candidats intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus référencés, que d'importantes modifications ont été apportées audit Avis d'Appel d'Offres National Ouvert notamment :

- L'intitulé du projet ;
- La constitution de l'offre administrative ;
- Les textes généraux ;
- Désignation de l'ingénieur du marché ;
- Commission de recette et de suivi technique ;
- Le nombre de critères essentiels ;
- La date de dépôt et d'ouverture des plis.

#### **PARTOUT LIRE:**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°09/ AONR/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA FORMATION-CHANTIER-ECOLE-PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA) DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**

#### **PARTOUT LIRE:**

Pages 94-97 sont sans objet ; pièce 14 Liste des laboratoires agréés par le MINTP

#### **Article 32 : Etudes géotechniques et topographiques (sans objet)**

Le Cocontractant engage sa responsabilité sur les décisions prises découlant de l'interprétation des résultats des essais géotechniques, des levés topographiques, coordonnées, etc...

D'une manière générale, la responsabilité du Cocontractant reste engagée vis-à-vis des résultats des études qu'il a menées pendant l'exécution des travaux envisagés.

#### **Page 23**

#### **Nom, objectifs et description de la mission :**

Le présent Appel d'Offres a pour objet la formation-Chantier-Ecole-production et la formation des formateurs du CMTP Akonolinga

#### **Lire ;**

Assurer le contrôle technique et la mise en œuvre des travaux ;

#### **PARTOUT LIRE:**

## Enveloppe A (Volume I) : Pièces administratives :

1. Déclaration timbrée indiquant l'intention de soumissionner et faisant connaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués puis, s'il s'agit d'une Société, la raison et l'adresse du siège social (suivant le modèle joint)
2. Accord de groupement le cas échéant ;
3. Pouvoir de signature le cas échéant ;
4. Attestation de non faillite ;
5. Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et la COBAC;
6. Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres;
7. Caution de soumission (suivant le modèle joint) d'une durée de validité de 120 jours à compter de la date d'ouverture des offres et dont le montant est de : quatre cents mille (400 000) Francs CFA
8. Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et faisant référence au marché ;
9. Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
10. Attestation de non redevance ;
11. Attestation et plan de localisation ;
12. Carte de contribuable ;
13. Lettre d'engagement sur l'honneur à admettre des étudiants du CMTP-A en stage en cas d'attribution ;

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 2), 3), 5) et 7)) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

***N.B : les pièces administratives doivent être certifiées par les responsables des services émetteurs et datées de moins de trois (3) mois. L'absence d'une pièce administrative est sanctionnée par le rejet de l'offre.***

## **PARTOUT LIRE :**

### **Article 6 : TEXTES GENERAUX**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;

la loi cadre n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;

la loi n°96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national ;

la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;

la loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier et mise en application par le décret n°2002/048/PM du 26 mars 2002 ;

la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2004/075 du 08 mars 2004 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2022 ;

Les DTU pour les travaux d'exécution des forages.

les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière.

## **PARTOUT LIRE :**

### **Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)**

3.1 : Définitions générales

**L'Ingénieur du marché est :** le Chef de bureau de la formation et des stages du CMTP-AKGA ; Il veille au respect

des Clauses Techniques.

**PARTOUT LIRE :**

**Article 34 : Commission de suivi et recette**

La Commission de suivi et de recette sera composée des membres suivants:

**Président** : le Maître d'Ouvrage;

**Rapporteur** : le Chef de bureau de la formation et des stages du CMTP-AKGA;

**Membres :**

- Le Chef de Service du Marché ou son représentant;
- Le représentant de l'Autorité Contractante ;
- Le Comptable-matières de Rattachement auprès du CMTP-A;

**Observateur** : Le représentant du MINMAP.

Une personne désignée par le Maître d'Ouvrage en raison de ses compétences dans le domaine.

Le Cocontractant, invité.

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier dans un délai de quinze (10) jours avant la date de réception.

YAOUNDE le 21 Octobre 2022

Le PRÉFET

**ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 22 JUILLET 2022, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE AVEC UN (01) BLOC DE TOILETTES A 06 (SIX) COMPARTIMENTS A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKODASSA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives aux travaux de construction d'01 (un) bloc de 02 (deux) salles de classes et d'01 (un) bloc de toilettes à 06 (six) compartiments à l'Ecole Publique de Nkodassa dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 003/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 22 juillet 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

<b>N° LOT</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
Unique	<b>ETS NASG</b>  B.P. : 000 – Yaoundé  TEL : (237) 657.76.03.88. / 675.34.67.57.	<b>25 994 411 FCFA</b>	<b>90 jours</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

*OKOLA le 2 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

**PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU****DECISION PREFECTORALE N°161/DP/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,****Vu** la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

**Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Préfets ;

**Vu** l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercices 2022;

Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert N°06/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 du 15 septembre 2022, pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau du centre des métiers des travaux publics d'Akonolinga, département du Nyong et Mfoumou, région du centre.

Vu la lettre de proposition d'attribution N°19/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 18 octobre 2022, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou,

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup> : LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, sont attribués à l'entreprise ci-après :**

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS

01	N°06/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 15 SEPTEMBRE 2022	ETS ADD ORLY SERVICES  B.P: 1395 YAOUNDE,  Tél : 679 920 977/698 784 865	14 997 612 FCFA	RETENUE
----	-------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------	---------

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

*AKONOLINGA le 24 Octobre 2022*

*Le PRÉFET*

**ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE**

## PRÉFECTURE DU MOUNGO

**DECISION N°006/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.16/DDMINEPAT-MOUNGO/CDPM/2022 DU 01/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LE MOUNGO SUD (ARRONDISSEMENT DE MOMBO : SUR LA ROUTE DU MARCHÉ ET ARRONDISSEMENT DE NJOMBE PENJA : QUARTIER MALOKO A NJOMBE), DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MOUNGO,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu décret n°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination de Monsieur CALIM NGONG Irénée au poste de Préfet du Département du Moungo

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considération La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 Portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;

Considération l'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°006/AONO/C.16/DDMINEPAT-MOUNGO/CDPM/2022 du 01/09/2022 Pour Les Travaux De Construction De Deux (02) Forages Equipés De Pompe A Motricité Humaine (Pmh) Dans Le Moungo Sud (Arrondissement De Mombo : Sur La Route Du Marche Et Arrondissement De Njombe Penja : Quartier Maloko A Njombe), Département Du Moungo, Région Du Littoral ;

Considération le procès-verbal de proposition d'attribution de la CDPM du 04 octobre 2022.

### DECIDE :

**Article 1er :** L' **ETS KOUAM B.P: Douala, Tel: 696 23 55 26**; a été retenu comme adjudicataire de l'AVIS D'APPEL D'OFFRES N006/AONO/C.16/DDMINEPAT-MOUNGO/CDPM/2022 du 01/09/2022 Pour Les Travaux De Construction De Deux (02) Forages Equipés De Pompe A Motricité Humaine (Pmh) Dans Le Moungo Sud (Arrondissement De Mombo : Sur La Route Du Marche Et Arrondissement De Njombe Penja : Quartier Maloko A Njombe), Département Du Moungo, Région Du Littoral, pour un montant **TTC de Dix Sept millions(17 000 000) et pour un délai d'exécution de Quatre-vingt-dix (90) jours Calendaires.**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

*NKONGSAMBA le 10 Octobre 2022*

*Le PRÉFET*

**YVES BERTRAND NOEL NDJANA**

## CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**DECISION N° 001694 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RS DU 24 OCTOBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 020/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 24 AOÛT 2022 POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITE DE CONTRÔLE DE LAMPES ET ACCESSOIRES A LA CRTV, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu. La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu. La loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2021 ;

Vu. La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics;

Vu. La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. La Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signés le 20 juin 2018 ;

Vu. Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu. L'accord du Directeur Général contenu dans la lettre N° 000103/CRTV/CIPM du 13 juillet 2021 portant proposition d'attribution ;

Vu. La lettre N°000164/CRTV/CIPM du 02 décembre 2021 portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°0019/AONO/CRTV /CIPM/2021 du 22 octobre 2021;

Considérant les nécessités de services.

### **DECIDE :**

#### **Article 1 :**



L'entreprise **LTS CENTRAL AFRICA**, BP 287, Rue Pasteur Lottin Same DOUALA, tél. : 699 414 880 /671 919 223, est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°020/AONO/CRTV/CIPM/2022du 24 août 2022 pour l'acquisition d'une unité de contrôle de lampes et accessoires à la CRTV, Exercice 2022, pour un montant TTC de **F CFA 64 298 108 (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent huit)**.

**Article 2 :**

Les prestations objet dudit Appel d'Offres seront exécutées dans un délai de **soixante (60) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II pour la suite de la procédure.

-

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**NDONGO CHARLES**

## AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**DECISION N°0910 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTMPORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CRÉATION D'UN SALON PRIVATIF À LA JETÉE « A » DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution n° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution n° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres n° 26/AONO/ADC/CIPM/2022 du 19/08/2022 ;

Vu Le Rapport d'analyse des dossiers administratifs et des offres techniques et financières ;

Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance n° 0147-22/ADC/CIPM/se du 6 octobre 2022 ;

### DECIDE :

**ARTICLE 1**-Le marché relatif à la création d'un salon privatif à la jetée « A » de l'Aéroport International de Douala, est attribué à la société **ETS BUILPABUSCO**, BP : 12 530 Douala, Tél : 233 08 88 13/699 51 72 00, pour un montant de **quatre-vingt-dix millions trois cent cinquante-deux mille cent quarante-huit (90 352 148) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **quatre (04) mois**.

**ARTICLE 2** -Le Gérant de la société **ETS BUILPABUSCO**, est invité à se présenter à la Direction Générale (Département de la Gestion Administrative des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A., pour l'établissement dudit marché.

**ARTICLE 3** - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

## COMMUNE D'OKOLA

**PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE TECHNIQUE ET À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND À LEBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 005/DCE/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2022 DU 08 AOÛT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIÉE LE 03 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 005/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 08 août 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 29 juillet 2022 notifiée le 03 août 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola au projet de lettre-commande N° 012/LC/CO/J03.04/CIPM/2022 formulé par lettre N° 0034/L/CO/J03.04/CIPM/2022 en date du 12 septembre 2022.

**Article 1<sup>er</sup> :** Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier de Consultation des Entreprises ci-dessus visée, le **Bureau d'Etudes SOCOSER SARL, B.P. : 1220 – Douala, Tél : (237) 243.14.24.34. / 699.56.25.58.**, pour un montant total Toutes Taxes Comprises en francs CFA de **34 280 082 (trente-quatre millions deux cent quatre-vingt mille quatre-vingt-deux)**, et un délai d'exécution de neuf (09) mois.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

Considérant les nécessités de service ;

*OKOLA le 12 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

## COMMUNE D'OKOLA

**PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE AVEC RÉSERVOIR EN BÉTON ARMÉ AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE MVOUADANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 006/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA – EXERCICE 2022 ET SUIVANTS**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekié, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 006/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 07 septembre 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du 26 août 2022, pour la construction d'un forage solaire avec réservoir en béton armé au Centre de Santé Intégré (CSI) de Mvoua dans la Commune d'Okola, Département de la Lekié, Région du Centre ;

**DECIDE :**

Vu l'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola au projet de  
**Article 1 :** Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier de Consultation des Entreprises ci-dessus visée, la **Société AFRICA CONSTRUCTIONS COMPANY (ACC Sarl), B.P. : 33090 – Yaoundé, Tél : (237) 699.76.66.73.**, pour un montant total Toutes Taxes Comprises en francs CFA de **20 000 000 (vingt millions)**, et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

Considérant les nécessités de service ;

*OKOLA le 29 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

## COMMUNE D'OKOLA

**PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : MINEDUB – EXERCICE 2022.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu la lettre-circulaire N° 001/PR/MINMAP/SG/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Demande de Cotation N° 003/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 du 19 septembre 2022, relative à l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires pour le compte des écoles primaires publiques de la Commune d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier de Consultation des Entreprises ci-dessus visée, les **Etablissements JECO, B.P. 13154 – Yaoundé, Tél. : (237) 677.70.41.98 / 699.47.93.43**, pour un montant total toutes taxes comprises en **francs CFA de 11 969 123 (onze millions neuf cent soixante-neuf mille cent vingt-trois)**, et un délai d'exécution de 15 (quinze) jours.  
formulée par lettre N° 0039/L/CO/JO3.04/CIPM/2022 en date du 14 octobre 2022 ;

**Article 2** : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

OKOLA le 17 Octobre 2022

Considérant les nécessités de service ;

Le MAIRE

**NOA VINCENT DE PAUL**

## COMMUNE D'OKOLA

**PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) AVEC LOGEMENT D'ASTREINTE À MVOUA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA – EXERCICE 2022 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 05 septembre 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du 26 août 2022, pour la construction d'un Centre de Santé Intégré (CSI) avec logement d'astreinte à Mvoua dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le présent avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune d'Okola au projet de marché N° 007/M/CO/J03.04/SG/SM/CED-BPM/CIPM/2022, initié par l'arrêté N° 000344/CO/J03.04/CIPM/2022 en date du 10 octobre 2022, pour un montant total Toutes Taxes Comprises en **francs CFA de 97 477 893 (quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-treize)**, et un délai d'exécution de 06 (six) mois.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

Considérant les nécessités de service ; *YAOUNDE le 25 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

## AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**COMMUNIQUEN°2141-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE  
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 26/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 0910-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/rtm** du **20 Octobre 2022**, le marché relatif à la création d'un salon privatif à la jetée « A » de l'Aéroport International de Douala, est attribué à la société **ETS BUILPABUSCO, BP: 12 530 Douala, Tél: 233 08 88 13/699 51 72 00**, pour un montant de **quatre-vingt-dix millions trois cent cinquante-deux mille cent quarante-huit (90 352 148) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **quatre (04) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

*YAOUNDE le 20 Octobre 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REHABILITATION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en <b>sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme</b> tels, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga, au plus tard le <b>21 octobre 2022</b> à 12 heures précises et devra porter la mention : <b>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REHABILITATION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence). « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en <b>sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme</b> tels, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga, au plus tard le <b>26 octobre 2022</b> à 12 heures précises et devra porter la mention : <b>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 27 SEPTEMBRE 2022, POUR LA REHABILITATION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence). « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p>
2	Ouverture des Plis
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en <b>(01) temps</b>. L'ouverture des pièces administratives et des offres financières aura lieu le <b>21 octobre 2022</b> à 13 heures précises dans la Salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée (procuration timbrée) ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en <b>(01) temps</b>. L'ouverture des pièces administratives et des offres financières aura lieu le <b>26 octobre 2022</b> à 13 heures précises dans la Salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée (procuration timbrée) ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
3	Autres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>n/a</p>



## 3 Autres

### Lire plutot

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (*Autorité Contractante*), informe tous les candidats intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus référencés, que d'importantes modifications ont été apportées audit Avis d'Appel d'Offres National Ouvert notamment :

- La constitution de l'offre administrative ;
- Les textes généraux ;
- L'article 17 du RGAO ;
- Le délai de validité de la caution de soumission ;
- Référence réglementaire régissant la résiliation ;
- La date de dépôt et d'ouverture des plis.

### **PARTOUT LIRE:**

#### **Enveloppe A (Volume I) : Pièces administratives :**

Il s'agit des pièces datant de moins de trois mois, en originales ou en copies certifiées conformes selon le cas et placées dans l'ordre ci-après :

1. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée (suivant modèle joint) ;
2. L'accord de groupement le cas échéant légalisé par le notaire ;
3. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
4. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
5. Une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances ;

f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;

1. La caution de soumission (suivant le modèle joint) d'un montant de : **QUATRE CENT MILLE (400 000) Francs CFA** et d'une durée de validité de **trente (30) jours** au-delà de la date originale de la validité des offres.
2. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par les services compétents de l'ARMP ;

i. Une attestation signée d'un chef de structure de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois mois et certifiant que l'Entrepreneur a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;

j. Attestation de non-redevance fiscale ;

### **PARTOUT LIRE :**

#### **Article 6 : TEXTES GENERAUX**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;

la loi cadre n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;

la loi n°96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national ;

la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;

la loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier et mise en application par le décret n°2002/048/PM du 26 mars 2002 ;

la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2004/075 du 08 mars 2004 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;



l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;  
l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;  
la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2022 ;  
Les **DTU** pour les travaux d'exécution des forages.  
les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière.

**PARTOUT LIRE :**

**Article 17 : Caution de soumission**

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage / Maître d'Ouvrage Délégué. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par Le Maître d'Ouvrage / Le Maître d'Ouvrage Délégué et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission conforme sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4 Les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur.

17.5 Le cautionnement de soumission émis par un établissement financier international est acceptable, sous réserve que cet organisme désigne formellement un correspondant local agréé par le Ministre chargé des finances et qui se porte garant en cas d'appel.

17.6. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

17.7. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

17.8. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou Règlement Général de l'Appel d'Offres(RGAO) Page 31

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.

iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

**PARTOUT LIRE :**

**Article 45 : Résiliation du marché**

Le présent marché ne pourra être résilié que dans les conditions et formes prévues aux articles 97 à 104 du **Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018** portant code des marchés publics, et également suivant les défaillances ci-dessous dûment constatées et notifiées à l'entreprise :

ü Retard de plus de quinze (**15**) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de sept (**07**) jours ;

ü Retard dans les travaux entraînant des pénalités supérieures à dix pour cent (**10%**) du montant TTC du marché ;

ü Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;

ü Défaillance de l'entrepreneur ;

ü Non-paiement persistant des prestations.

Dès notification d'une telle décision de résiliation, l'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour arrêter toutes prestations en cours.

**NB :** le lieu de dépôt des Offres est bel et bien : **Préfecture d'Akonolinga** (Service des Affaires Economiques et Financières).

YAOUNDE le 21 Octobre 2022

Le PRÉFET

**ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE**



## CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**COMMUNIQUE N° 000115 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU 24 OCTOBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006BIS/AONO CRTV/CIPM/2022 DU 1ER AOUT 2022 POUR LA SECURISATION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA CRTV, - EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, l'entreprise **MBEKE & FILS**, BP 12145 Yaoundé, tél. : **695 65 82 12 / 674 04 49 84**, est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°006BIS/AONO/CRTV/CIPM/2022 du 01<sup>er</sup> août 2022 pour la sécurisation du système informatique de la CRTV, pour un montant TTC de **F CFA 25 626 825 (vingt-cinq millions six cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq)**.

Les prestations objet dudit Appel d'Offres seront exécutées dans un délai de **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II, pour en recevoir notification.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. Le présent communiqué tient lieu de main-levée des cautions de soumission pour ces derniers.

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**NDONGO CHARLES**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 006/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MVOUA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un forage solaire avec réservoir en béton armé au Centre de Santé Intégré (CSI) de Mvoua dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 006/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 07 septembre 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du 26 août 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

<b>N° LOT</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
Unique	<b>Société BIG SARL</b>  B.P. : 33090 – Yaoundé  TEL : (237) 699.76.66.73.	<b>20 000 000 FCFA</b>	<b>04 mois</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

*OKOLA le 29 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 005/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIEE LE 03 AOUT 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU CONTROLE TECHNIQUE ET A LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND A LEBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives au contrôle technique et à la surveillance des travaux de construction d'un complexe marchand de Leboudi dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 005/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 08 août 2022, suivant autorisation de gré à gré N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 29 juillet 2022 notifiée le 03 août 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

<b>N° LOT</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
Unique	<b>Bureau d'Etudes SOCOSER SARL</b>  B.P. : 1220 – Douala  TEL : (237) 243.14.24.34. / 699.56.25.58.	<b>34 280 101FCFA</b>	<b>09 mois</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

*OKOLA le 14 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

**AEROPORTS DU CAMEROUN SA**

**COMMUNIQUÉ N° 2140-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTM IMPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les soumissionnaires pré-qualifiés ci-après, sont invités à assister à l'ouverture de leurs offres financières de l'appel d'offres ci-dessus visé.

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Note technique sur 100 pts</b>	<b>Observations</b>
1 <sup>er</sup>	KTJ CONSULTING	90/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
2 <sup>ème</sup>	NEK CAMEROUN	88/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
3 <sup>ème</sup>	ENSERBAT	87/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
4 <sup>ème</sup>	CENTRE D'ETUDES DE RECHERCHE D'INGENIERIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CERIDD)	87/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
5 <sup>ème</sup>	CABINET C3F&B	82/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
6 <sup>ème</sup>	ETS DJOSSI	81/100	Qualifié pour la suite de la procédure.

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés aura lieu le **Mardi 25 octobre 2022 à 13 heures précises** dans le bureau affecté à la Commission Interne de Passation des Marchés sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 004/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIEE LE 03 AOUT 2022, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU DE 20M3 ASSOCIE A UN FORAGE SOLAIRE AU COMPLEXE MARCHAND DE LEBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un château d'eau de 20m<sup>3</sup> associé à un forage solaire au complexe marchand de Leboudi dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 004/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 08 août 2022, suivant autorisation de gré à gré N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 29 juillet 2022 notifiée le 03 août 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI D'EXECUTION
Unique	<b>Société BIG SARL</b>  B.P. : 11462 – Yaoundé  TEL : (237) 657.76.03.88. / 675.34.67.57.	<b>29 999 555 FCFA</b>	<b>120 jours</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

OKOLA le 12 Septembre 2022

Le MAIRE

**NOA VINCENT DE PAUL**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 005/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 08 AOUT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIEE LE 03 AOUT 2022, POUR L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AU CONTROLE TECHNIQUE ET A LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MARCHAND A LEBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives au contrôle technique et à la surveillance des travaux de construction d'un complexe marchand de Leboudi dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 005/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 08 août 2022, suivant autorisation de gré à gré N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 29 juillet 2022 notifiée le 03 août 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

<b>N° LOT</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
Unique	<b>Bureau d'Etudes SOCOSER SARL</b>  B.P. : 1220 – Douala  TEL : (237) 243.14.24.34. / 699.56.25.58.	<b>34 280 101FCFA</b>	<b>09 mois</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

*OKOLA le 14 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 000009/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 02 OCT 2022 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/ CABINETS D'ETUDES, POUR L'EXTENSION DE L'APPLICATION DE GESTION DU COURRIER EN VUE DE LA NUMERISATION DES ACTES SIGNES DU MINEPAT.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a été créé à la faveur du décret n°2007/268 du 07 septembre 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2004/230 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement.

Dans le but d'exercer de manière efficace les missions qui lui incombent, le MINEPAT a engagé depuis 2003 un programme d'amélioration de son système d'information à travers notamment l'acquisition d'un logiciel intégré de gestion du courrier. Cette solution bâtie sur une architecture client-serveur 2-tiers a présenté avec le temps plusieurs limites techniques, parmi lesquelles : (i) la nécessité de mettre à jour les nombres de postes clients après chaque maintenance corrective ou évolutive de la solution ; (ii) la difficulté à étendre le déploiement de la solution dans les différents sites abritant les services centraux du Ministère.

C'est dans le but de lever ces insuffisances techniques que le Ministère a opté pour le développement d'une nouvelle solution basée sur une architecture 3-tiers. Une nouvelle application avait ainsi pu voir le jour dès le début de l'année 2015 et déployée dans le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général logés à l'immeuble ex SCB sis au Boulevard et à l'immeuble rose. Après quatre années de fonctionnement, les utilisateurs ont formulés un certain nombre de recommandations qui ont fait l'objet de la sélection d'un consultant afin de prendre en compte celles-ci. C'est ainsi qu'en fin 2019, une nouvelle version plus actuelle en matière de technologie a été déployée. En 2020, s'en est suivi une série de formation afin d'étendre l'utilisation au sein des services centraux du MINEPAT.

Parmi les fonctionnalités de la nouvelle version, figure le module de gestions des actes signés. En effet, le MINEPAT prends par an des milliers d'actes. Ceux-ci peuvent être liés aux finances (accord, décaissement, Ordre de mission, décomptes), au fonctionnement des services (note de service, note d'instruction, etc), à la carrière des personnels (avancement, mise en stage, mise en disponibilité, etc).

Au regard du nombre sans cesse croissant de ces actes, la Division de la Programmation des Investissements Publics et la Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison éprouvent des difficultés quant à leur gestion. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- Le support de conservation de ces actes restes le papier. En effet, la conservation de ce support est très difficile du fait des intempéries (humidité, incendie, etc) et de la présence des animaux tels que les rongeurs, les insectes (cafards) ;

- La Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison (SDACL), ne dispose pas suffisamment d'espace pour le stockage physique de ces documents dont le l'importance n'est plus à signaler ;

- La difficulté dans la recherche des actes signés en cas de sollicitation de la SDACL pour élucider certains litiges ;

- L'Indisponibilité de certains accords au moment du traitement des décomptes.

Au regard des problèmes énoncés ci-dessus, il devient important pour le MINEPAT de mettre en place un dispositif capable de numériser tous les actes signés du ministre.

## 2. Consistance des prestations

Le présent projet a pour but de procéder à l'extension de l'application de gestion du courrier en vue de la numérisation des actes signés du MINEPAT. De manière spécifique, il s'agit de :

- Créer un module de gestion des actes signés dans le système informatique de gestion du courrier ;
- Collecter tous les actes signés disponibles au MINEPAT;
- Numériser tous les actes ainsi collectés;
- Charger dans le système informatique tous les actes numérisés.

Pour atteindre les résultats escomptés, le consultant, sur la base du système existant, devra produire après un parcours exhaustif des différentes fonctionnalités, un rapport d'analyse du module de gestion actuel des actes signés. Le Consultant devra axer son analyse sur les traitements et sur les données.

Après la validation du rapport d'analyse, le consultant devra rédiger un dossier de conception. Il devra également axer la modélisation du système sur les données et les traitements. Le langage UML et une démarche agile sont préconisés pour toutes les étapes de la modélisation. Au terme de cette étape, un point de validation sera observé afin de permettre à l'équipe projet côté Maître d'Ouvrage de s'assurer de la cohérence et de la pertinence du livrable. Au terme de la conception, le consultant devra poursuivre avec la phase d'implémentation. Il devra se conformer aux exigences qui sont celles du système existant. Le consultant devra appliquer le principe de séparation des responsabilités, en l'occurrence celles du traitement de l'information et de sa mise en forme. Le pattern MVC (Modèle-Vue-Contrôleur) servira de guide au Consultant à ce sujet.

A la fin de la programmation, le prestataire procèdera à la formation et au déploiement de la nouvelle solution.

Les étapes précédentes pourront faire l'objet d'une révision pour la prise en compte de certains aspects au fur et à mesure que le travail avancera. Il s'agira de mener une démarche d'amélioration continue ou de résolution de problème selon le cycle du PDCA afin d'adopter une méthode structurée et de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées et pérennes.

## 3. Participation et origine

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux Bureaux d'Etudes ou Cabinets d'Etudes de nationalité Camerounaise. Ces BET ou Cabinets d'Etudes doivent justifier des compétences et expériences dans le développement des applications informatiques.

Chaque candidat intéressé devra :

- être un BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes, justifiant des compétences et expériences dans les domaines cités à la section 3 ci-dessus;
- justifier des capacités techniques et financières suffisantes pour la réalisation de l'application ;
- disposer du personnel compétent pour les prestations à exécuter.

## 4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, sont financées par **le budget du MINEPAT, Chapitre 94, Exercice 2022 et suivants, Imputation 94 195 06 110000 61311**

## 5. Remises des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, doivent être remis sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble AMACAM-MINEPAT au plus tard le **21 NOV 2022 à 14 heures précises** et devra porter la mention suivante :

*« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 00009/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 20 OCT 2022 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/ CABINETS D'ETUDES, POUR L'EXTENSION DE L'APPLICATION DE GESTION DU COURRIER EN VUE DE LA NUMERISATION DES ACTES SIGNES DU MINEPAT. A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».*

## 6. Composition du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification.

### Dossier administratif (Enveloppe A)

L'enveloppe A contiendra les informations suivantes :

- une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Avis à Manifestation d'Intérêt ;
- l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
- le mandat du Chef de fil en cas d'un Groupement ;
- les statuts ou textes qui justifient l'existence du Candidat ;
- l'Accord de Groupement et pouvoir de signature en cas de groupement ;
- une attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois et délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
- Attestation de non redevance ;
- L'attestation de non exclusion de la commande publique de l'ARMP ;
- L'attestation de soumission de la CNPS ;
- l'autorisation de vérification des références ; cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET/Cabinet d'Etude, ou du mandataire du Groupement de BET/Cabinets d'Etudes, devra permettre au Maître d'ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées. Lesdites références se justifient par la présentation des copies des Marchés réalisés et des procès-verbaux de réception.

### Dossier technique (Enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la liste du personnel-clé (voir en Annexe 1) avec les copies des diplômes, des CV et d'une attestation d'exclusivité et de disponibilité signée par chaque expert et le responsable du candidat (voir modèle en Annexe 2) ;
- les références du BET/Cabinet d'Etude ou du groupement de BET/Cabinets d'Etudes, pour les prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernière années ; ces références seront présentées sous la forme de contrats (**première et dernière page**) ou attestation de bonne fin desdites études et procès-verbaux ;
- les bilans et comptes d'exploitation des cinq (05) dernières années.

## 7. Critères d'évaluation

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

### Critères éliminatoires :

No.	Critères éliminatoires
1	Absence d'une pièce du dossier administratif au-delà des délais 48 heures après l'ouverture des offres
2	Fausse déclarations ou pièces falsifiées
3	Note minimale de 70/100
4	La déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un projet au cours de 5 derniers années

Tout candidat dont le dossier répond au moins à l'un des critères ci-dessus est éliminé.

### Critères de qualification :

No.	Critères de qualification	Nombre de points
1	Les références des BET/Cabinet d'Etudes ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes : - Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le développement des applications informatiques - Justifier de la réalisation d'au moins 03 projets relatifs à la mise en œuvre d'une application informatique.	30

No.	Critères de qualification	Nombre de points
2	La qualification et l'expérience du personnel-clé : Chaque expert devra fournir les preuves de sa qualification et son expérience, conformément à l'exigence contenue dans l'annexe 1 du présent Avis à Manifestation d' Intérêt. L'expérience du personnel-clé (CV et diplôme de chaque expert accompagné de l'Attestation de disponibilité)	40
3	La capacité financière du BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes devra être au minimum de dix millions de FCFA (10 000 000)	30

Seuls les BET/Cabinets d'Etudes ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à soixante-dix sur cent (70/100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres National Restreint.

### 8. Renseignements Complémentaires

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables à la Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre 94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble AMACAM-MINEPAT.

### 9. Evaluation et publication des resultats

La publication de résultat du présent Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur la réalisation d'une application informatique de dématérialisation des procédures de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du chapitre 94 « Intervention en Investissement » se fera par communiqué signé du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Maître d'Ouvrage).

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le *MINISTRE*

**ALAMINE OUSMANE MEY**

# PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 003/AON/PAREC/UCG/CSPM/SPM/2022 DU 16/08/2022 POUR LE RENFORCEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) ET DES MINISTÈRES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINJEC) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE L'ÉDUCATION (SIGE) ADDITIF 2 N° 002/COPIL/PAREC/UCG/CSPM/SPM/09-2022 DU 24 OCTOBRE 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **APPEL D'OFFRES NATIONAL :**

Le Coordonnateur Général du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC), informe les entreprises désireuses de soumissionner à l'appel d'offres national n° 003/AON/PAREC/UCG/CSPM/SPM/2022 du 16/08/2022, relatif au «Renforcement du parc informatique de l'Institut National de la Statistique (INS) et des Ministères du secteur de l'Éducation et de la Formation (MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINJEC) dans le cadre de la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion de l'Éducation (SIGE) » que la date limite de dépôt et d'ouverture des offres, initialement fixée au **25 Octobre 2022**, est reportée au **10 Novembre 2022 aux heures et lieu fixés dans l'Avis de Publication**.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le COORDONNATEUR GÉNÉRAL

**OWOTSOGO ONGUENE AMBROISE**

**PRÉFECTURE DU MOUNGO**

**COMMUNIQUÉ N°006/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.16/DDMINEPAT-MOUNGO/CDPM/2022 DU 01/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LE MOUNGO SUD (ARRONDISSEMENT DE MOMBO : SUR LA ROUTE DU MARCHÉ ET ARRONDISSEMENT DE NJOMBE PENJA : QUARTIER MALOKO A NJOMBE), DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MOUNGO COMMUNIQUE :**

Par Décision N°006/D/ CM/SI/2022 du 10/10/2022

L'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à la Demande de cotation suscitée.

Intitulé du projet	Attributaire	Montants TTC (FCFA)	Délai de livraison
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.16/DDMINEPAT-MOUNGO/CDPM/2022 du 01/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LE MOUNGO SUD (ARRONDISSEMENT DE MOMBO : SUR LA ROUTE DU MARCHÉ ET ARRONDISSEMENT DE NJOMBE PENJA : QUARTIER MALOKO A NJOMBE), DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.	ETS KOUAM B.P: Douala, Tel: 696 23 55 26	Dix Sept millions  (17 000 000)	Quatre vingt dix (90) jours Calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service du Secrétaire Particulier pour la mise au point du contrat correspondant.

*NKONGSAMBA le 10 Octobre 2022**Le PRÉFET***YVES BERTRAND NOEL NDJANA**

## PRÉFECTURE DU MOUNGO

**DECISION N°005/D/C.16/SIGAMP/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.16/MINAT/CDPM/2022 DU 22/08/2022 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PREFECTURE DE NKONGSAMBA (PHASE 4), DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IER, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MOUNGO,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu décret n°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination de Monsieur CALIM NGONG Irénée au poste de Préfet du Département du Moungo

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considération La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 Portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;

Considération l'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/C.16/MINAT/CDPM/2022 du 22/08/ Pour Les Travaux D'achèvement De La Construction De La Préfecture De Nkongsamba (Phase 4), Dans L'arrondissement De Nkongsamba Ier, Département Du Moungo, Région Du Littoral ;

Considération le procès-verbal de proposition d'attribution de la CDPM du 04 octobre 2022.

### DECIDE :

**Article 1er** : : L' ETS LITTORAL CONSTRUCTION BP: 5793 Douala Tel :696 34 98 85; a été retenu comme adjudicataire de l'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 005/AONO/C.16/MINAT/CDPM/2022 du 22/08/2022 Pour Les Travaux D'achèvement De La Construction De La Préfecture De Nkongsamba (Phase 4), Dans L'arrondissement De Nkongsamba Ier, Département Du Moungo, Région Du Littoral, pour un montant **TTC de Cent quarante-sept millions six cent quatorze mille trois cent cinq (147 614 305) et pour un délai d'exécution de Huit (08) mois Calendaires.**

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

*NKONGSAMBA le 10 Octobre 2022*

*Le PRÉFET*

**YVES BERTRAND NOEL NDJANA**

# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 0000010/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 20 OCT 2022 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/ CABINETS D'ETUDES, POUR LA REALISATION D'UNE APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION DES ACCORDS DE FINANCEMENT DU MINEPAT EN VUE DE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE LA STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS DU CHAPITRE 94 « INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT »**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) est chargé, conformément au décret n°2007/268 du 07 septembre 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2004/230 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la nation ainsi que de l'aménagement du territoire. L'une de ses missions spécifiques consiste au suivi de l'exécution du budget d'investissement et dans ce cadre, le Ministère de l'économie à la responsabilité de la gestion du chapitre commun portant sur les interventions en investissement de l'Etat.

Le chapitre des Interventions en Investissement fait l'objet des sollicitations des départements ministériels et autres structures de l'Etat pour le financement des projets non-inscrits dans le Projet de Travail Annuel de l'année en cours. Lorsqu'un avis favorable est donné à l'issue de l'analyse de ces requêtes de financement, le Ministre de l'Economie prend un acte accordant un financement à la structure émettrice de la demande.

Ces accords de financement du MINEPAT apportent aux structures bénéficiaires une garantie de la disponibilité des financements dans le chapitre commun lors de la phase de contractualisation. Après adjudication, les décomptes générés par la réalisation des prestations sont transmis au MINEPAT pour leur prise en charge.

La gestion des accords du MINEPAT dans le cadre du chapitre commun est effectuée par une structure ad-hoc constituée du personnel de la Direction Générale de l'Economie. Cette gestion qui part de la requête de financement provenant des structures de l'Etat jusqu'à l'engagement comptable des décomptes dans le dispositif PROBMIS est manuelle et fait l'objet de plusieurs difficultés dont :

- La multiplicité des points d'entrée des requêtes de financement et des intervenants dans la chaîne de traitement des accords au sein du MINEPAT : Certaines requêtes sont traitées hors des structures de la DGEPIP ;
- L'absence d'archive des accords du MINEPAT. A ce niveau, les copies d'accords détenues par les bénéficiaires sont parfois sollicitées et ceci pose le problème de leur authenticité ;
- La difficulté à produire l'historique des paiements des décomptes d'un projet se rapportant à un Accord de financement du MINEPAT, avec des risques de paiement en sus ;
- La perte des pièces-jointes (attachement) à un décompte ou à un avenant ;
- La lenteur de traitement et de prise en compte d'un accord du MINEPAT ;
- Les risques accrus d'usage multiple et de falsification d'un accord de financement du MINEPAT ;
- L'absence d'un moyen d'authentification d'un acte du MINEPAT, d'un décompte ou de tout autre document produit ou validé par le MINEPAT dans le processus de traitement des décomptes ;
- L'absence de format arrêté pour les comptes ;
- Les manquements (absence de pièce, mauvaise imputation...) sont observés sur la quasi-totalité des demandes de paiement de décomptes reçues au MINEPAT d'où grand nombre de dossiers en rejet ;
- Le déficit de formation de certains DD et DR qui remontent beaucoup de demandes de paiement des décomptes contenant des incorrections ;
- Le problème disponibilité de ressource financière et de gestion efficiente de l'approvisionnement des lignes budgétaires, occasionne des retards de paiement des décomptes déjà validés ;
- Les notifications (rejet de décompte, demande de pièces manquantes ou à validité expirée...) ne sont pas systématiquement reçues par les prestataires ou arrivent tardivement ;
- La difficulté des usagers et prestataires à avoir l'information en temps réel sur le niveau de traitement de leur dossier ;
- Le problème de circulation interne des actes signés par le Ministre ; certaines structures internes ont la mauvaise pratique de les récupérer directement du courrier confidentiel, de ce fait, les dossiers échappent au contrôle du courrier central qui n'a aucune copie en archive. Les personnes interrogées ont relevé des cas de perte d'Attestation de Prise en Charge (APEC) ;
- La rupture de la chaîne de traitement du courrier par l'application informatique dans certaines structures de la DGEPIP, rend la traçabilité difficile ;
- La difficulté à faire des prévisions sur l'utilisation du chapitre intervention en investissement ;
- Etc.

Eu égard à ce qui précède, un projet a été formulé en vue d'adresser tous les problèmes observés et de permettre la dématérialisation des procédures au sein de la Structures Internes des Gestion Administrative des Marchés Publics du Chapitre 94 (SIGAMP-94).

## 2. Consistance des prestations

Le présent projet a pour but de développer un système informatique de gestion du SIGAMP-94 qui devra contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance du chapitre des interventions en investissement.

Le mandat général du prestataire dans le cadre de la présente mission, est de développer une solution informatique en mode web n-tiers selon le cahier de charges, l'installer sur les serveurs du MINEPAT, donner la formation nécessaire aux administrateurs du système désignés par le MINEPAT et assurer la maintenance pendant quatre (04) mois.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Concevoir et développer une application de gestion des processus du MINEPAT en rapport avec le chapitre commun ;
- Interfacer l'application de gestion du SIGAMP-94 du MINEPAT et l'application de gestion du Courrier ;
- Former les utilisateurs à l'utilisation de l'application gestion du SIGAMP-94 du MINEPAT.

Les prestations de l'étude consistent notamment à :

- Production de l'architecture du système d'information décrite dans le cahier des charges enrichie par le prestataire et validée par le MINEPAT (structure de la base de données, dictionnaire des données, schéma relationnel, liste des menus/fonctions, liste des formulaires, liste des états, etc.) ;
- Confirmation par le prestataire et validation par l'équipe projet du MINEPAT des choix technologiques décrits qui inclut les références des logiciels commerciaux ou logiciels libres (coûts d'acquisition et de mise à jour) nécessaires au développement et à l'utilisation du système ainsi que la sécurité du système, l'intégrité du système, les frais de licences, etc ;
- Evaluation intermédiaire et évaluation technique opérationnelle finale de l'application en mode web n-tiers développée selon le cahier de charges et testée avec des données pilotes fournies par le MINEPAT ;
- Installation et configuration sur les serveurs du MINEPAT, de la base de données et l'application web n-tiers ;
- Elaboration et validation d'un manuel d'utilisation du système ;
- Elaboration et validation d'un manuel de maintenance du système ;
- Formation des administrateurs du système désignés par le MINEPAT sur la configuration, et la maintenance du système ;
- Un appui à la maintenance du système est fourni pendant six (6) mois, suite à la mise en opération complète de l'application sur les serveurs du MINEPAT.

## 3. Participation et origine

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux Bureaux d'Etudes ou Cabinets d'Etudes de nationalité Camerounaise. Ces BET ou Cabinets d'Etudes doivent justifier des compétences et expériences dans les domaines de l'informatique et des systèmes d'information.

Chaque candidat intéressé devra :

- être un BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes, justifiant des compétences et expériences dans les domaines cités à la section 3 ci-dessus ;
- justifier des capacités techniques et financières suffisantes pour la réalisation de l'application ;
- disposer du personnel compétent pour les prestations à exécuter ;

## 4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, sont financées par **le budget du MINEPAT, Chapitre 94, Exercice 2022 et suivants, Imputation 94 195 06 110000 521311.**

## 5. Remises des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, doivent être remis sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre 94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble AMACAM-MINEPAT au plus tard le **21 NOV 2022 à 14 heures précises** et devra porter la mention suivante :

*« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 000010/AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 20 OCT 2022 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/ CABINETS D'ETUDES, POUR LA REALISATION D'UNE APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION DES ACCORDS DE FINANCEMENT DU MINEPAT EN VUE DE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE LA STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS DU CHAPITRE 94 « INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT » A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».*

## 6. Composition du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification.

### Dossier administratif (Enveloppe A)

L'enveloppe A contiendra les informations suivantes :

- une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Avis à Manifestation d'Intérêt ;
- l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
- le mandat du Chef de fil en cas d'un Groupement ;
- les statuts ou textes qui justifient l'existence du Candidat ;
- l'Accord de Groupement et pouvoir de signature en cas de groupement ;
- une attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois et délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
- Attestation de non redevance ;
- L'attestation de non exclusion de la commande publique de l'ARMP ;
- L'attestation de soumission de la CNPS ;
- l'autorisation de vérification des références ; cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET/Cabinet d'Etude, ou du mandataire du Groupement de BET/Cabinets d'Etudes, devra permettre au Maître d'ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées. Lesdites références se justifient par la présentation des copies des Marchés réalisés et des procès-verbaux de réception.

### Dossier technique (Enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la liste du personnel-clé (voir en Annexe 1) avec les copies des diplômes, des CV et d'une attestation d'exclusivité et de disponibilité signée par chaque expert et le responsable du candidat (voir modèle en Annexe 2) ;
- les références BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes, pour les prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernière années ; ces références seront présentées sous la forme de contrats (**première et dernière page**) ou attestation de bonne fin desdites études et procès-verbaux ;
- les bilans et comptes d'exploitation des cinq (05) dernières années.

## 7. Critères d'évaluation

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

### Critères éliminatoires :

No.	Critères éliminatoires
1	Absence d'une pièce du dossier administratif au-delà des délais 48 heures après l'ouverture des offres
2	Fausse déclarations ou pièces falsifiées
3	Note minimale de 70/100
4	La déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un projet au cours de 5 derniers années

*Tout candidat dont le dossier répond au moins à l'un des critères ci-dessus est éliminé.*

### Critères de qualification :

No.	Critères de qualification	Nombre de points
1	Les références de BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes : - Ils devront justifier de la réalisation, au cours des cinq (05) dernières années, d'au moins 02 projets relatifs à la mise en œuvre d'une application informatique ;	30

2	La qualification et l'expérience du personnel-clé : Chaque expert devra fournir les preuves de sa qualification et son expérience, conformément à l'exigence contenue dans l'annexe 1 du présent Avis à Manifestation d' Intérêt. L'expérience du personnel-clé (CV et diplôme de chaque expert accompagné de l'Attestation de disponibilité)	40
3	La capacité financière du BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes devra être au minimum de trente millions de FCFA (30 000 000)	30

Seuls les BET/Cabinets d'Etudes ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à soixante-dix sur cent (70/100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres National Restreint.

### **8. Renseignements Complémentaires**

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables à la Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre 94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble AMACAM-MINEPAT.

### **9. Evaluation et publication des resultats**

La publication de résultat du présent Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur la réalisation d'une application informatique de dématérialisation des procédures de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du chapitre 94 « Intervention en Investissement » se fera par communiqué signé du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Maître d'Ouvrage).

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le *MINISTRE*

**ALAMINE OUSMANE MEY**

**AEROPORTS DU CAMEROUN SA**

**COMMUNIQUÉ N° 2155 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MF/EMCGPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 25/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022 POUR LA MIGRATION DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SERVEURS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les soumissionnaires pré-qualifiés ci-après, sont invités à assister à l'ouverture de leurs offres financières de l'appel d'offres ci-dessus visé.

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Note technique sur 100 pts</b>	<b>Observations</b>
1 <sup>er</sup>	NEXTIN SOLUTION	95/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
2 <sup>ème</sup>	ITG STORE S.A.	85/100	Qualifié pour la suite de la procédure.

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés aura lieu le **Mercredi 26 Octobre 2022 à 13 heures précises** dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, porte 1103.

YAOUNDE le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

# PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**DECISION PREFECTORALE N°160/DP/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Préfets ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercices 2022;

Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert N°05/AONO/P-AKGA/CDPM-NM /2022 du 15 septembre 2022 pour les travaux de construction de l'infirmerie au CMTP d'Akonolinga (3e phase), département du Nyong et Mfoumou, région du centre.

Vu la lettre de proposition d'attribution N°18/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 18 octobre 2022, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE AU CMTP D'AKONOLINGA (3E PHASE), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, sont attribués à l'entreprise ci-après :**

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
01	N°05/AONO/P-AKGA/CDPM-NM /2022 DU 15 SEPTEMBRE 2022	ETS KN SERVICES  B.P: AKONOLINGA, Tél : 655 445 501	7 800 000 FCFA	RETENUE

Art



**PRÉFECTURE DU MOUNGO**

**COMMUNIQUÉ N°005/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.16/MINAT/CDPM/2022 DU 22/08/2022 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PREFECTURE DE NKONGSAMBA (PHASE 4), DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IER, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MOUNGO COMMUNIQUE :

Par Décision N°005/D/ CM/SI/2022 du 10/10/2022

L'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à la Demande de cotation suscitée.

Intitulé du projet	Attributaire	Montants TTC (FCFA)	Délai de livraison
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.16/MINAT/CDPM/2022 du 22/08/2022 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PREFECTURE DE NKONGSAMBA (PHASE 4), DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA Ier, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.	ETS LITTORAL CONSTRUCTION  BP: 5793 Douala  Tel :696 34 98 85	Cent quarante-sept millions six cent quatorze mille trois cent cinq (147 614 305)	Huit (08) mois  Calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service du Secrétaire Particulier pour la mise au point du contrat correspondant.

*NKONGSAMBA le 10 Octobre 2022*

*Le PRÉFET*

**YVES BERTRAND NOEL NDJANA**

**COMMUNE DE TOUBORO**

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C-TBRO/SG/CIPM-TBRO/2022 DU 14/10/2022 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) POUR LE COMPTE DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE TOUBORO. (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A  
**IMPUTATION**  
N° 56 15 102 02 641528 46429

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**1. Objet**

Dans le cadre de la fourniture pédagogique et scolaire (paquet minimum) pour le compte de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Touboro, Le Maire de la Commune de Touboro (Autorité Contractante), lance une demande de cotation.

**2. Consistance des prestations**

Cette fourniture consiste à acheter pour le compte de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Touboro, du matériel didactique, conformément au Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le dossier de la présente Demande de Cotation.

**3. Cout Prévisionnel**

Le coût prévisionnel de la demande de cotation est estimé à **Quarante millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante (40 977 650) francs CFA.**

**4. Allotissement**

**LOT UNIQUE**

**5. Participation et origine**

La participation à la présente demande de cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises prestataires de services spécialisées et installées au Cameroun.

**6. Financement**

La fourniture objet de la présente demande de cotation est financée par **le Budget d'Investissement Public (BIP) MINEDUB exercice 2022 qui est inscrit sur la ligne d'imputation budgétaire N° 56 15 102 02 641528 464290 426**

**7. Consultation du Dossier**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la Commune de Touboro sise à l'Hôtel de Ville de Touboro dès publication de la présente demande de cotation, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la recette municipale de Touboro. Lors du retrait du dossier de consultation, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu portant le numéro de la consultation, le nom du maître d'ouvrage et celui de l'entreprise. Les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la Commune de Touboro sise à l'Hôtel de Ville de Touboro dès publication de la présente demande de cotation, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la recette municipale de Touboro.**

Lors du retrait du dossier de consultation, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu portant le numéro de la consultation, le nom du maître d'ouvrage et celui de l'entreprise. Les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

## 9. Remises des offres

Chaque pli rédigé en français ou en anglais **en sept (07) exemplaires dont (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra être déposé contre récépissé dûment signé auprès du service technique de la Commune de Touboro au plus tard **le 04/11/2022 à 10 Heures** et devra porter la mention:

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C-TBRO/SG/CIPM-TBRO/2022 DU 14/10/2022 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) POUR LE COMPTE DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE TOUBORO (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est **d'un (01) mois.**

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **Huit cent dix-neuf mille cinq cent cinquante-trois (819 553) FCFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.** D'un délai de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **Huit cent dix-neuf mille cinq cent cinquante-trois (819 553) FCFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances. D'un délai de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu **le 04/11/2022 à 11 Heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Touboro qui établira un procès-verbal séance tenante et fera en même temps les propositions d'attribution.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

## 14. Critères d'évaluation

- Absence ou non-conformité du dossier administratif après 48 heures
- Dossier financier incomplet;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à **70% de Oui** par rapport aux critères essentiels ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission après 48 heures

## 15. Attribution

**Le marché sera attribué au soumissionnaire techniquement qualifié et dont l'offre financière est évaluée moins disante et conforme à l'enveloppe prévue.**

## 16. Durée Validité des Offres

**Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.**

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au secrétariat général sis à l'Hôtel de Ville de Touboro.

*GAROUA le 14 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

**YONDAL Célestin**

**PRÉFECTURE DU MOUNGO**

**COMMUNIQUÉ N°007/C/C.16/5P/2022 DU 10/10/2022 PORTANT ATTRIBUTION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.16/CDPM/2022 DU 01/09/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE MANJO - BWANEBWA - MANGAMBA (LONGUEUR TOTALE : 13,00 KM), DANS LA COMMUNE D'EBONE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MOUNGO COMMUNIQUE :

**Par Décision N°007/D/ CM/SI/2022 du 10/10/2022**

L'entreprise ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du contrat relatif à la Demande de cotation suscitée.

Intitulé du projet	Attributaire	Montants TTC (FCFA)	Délai de livraison
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.16/CDPM/2022 du 01/09/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE MANJO - BWANEBWA - MANGAMBA (Longueur totale : 13,00 km), DANS LA COMMUNE D'EBONE, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.	ETS COMPAGNIE  AFRICAINNE DE INTIMENTS ET DE TRAVAUX PUBLICS  C.A.B.T.E  TEL: 696 98 26 29  / 671 35 64 71	Cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent  (149 999 900)	Cent vingt (120) jours calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service du Secrétaire Particulier pour la mise au point du contrat correspondant.

*NKONGSAMBA le 10 Octobre 2022*

*Le PRÉFET*

**YVES BERTRAND NOEL NDJANA**

# COMMUNAUTÉ URBAINE DE BAFOUSSAM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/CUB/SG/DAG/SDMGP/SPMP/CIPM/2022 DU 06 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX D'IMPLANTATION DES PANNEAUX DIRECTIONNELS DANS LA VILLE DE BAFOUSSAM (PROCEDURE D'URGENCE)**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget 2022 de la Communauté Urbaine de Bafoussam, le Maire de la ville de Bafoussam lance, un avis d'appel d'Offres national ouvert pour le compte de ladite Communauté Urbaine pour les travaux d'implantation des panneaux directionnels dans la ville de Bafoussam.

## 2. Consistance des prestations

Les travaux, objet de la présente consultation consistent en l'exécution des tâches définies ci- près :

- > Panneaux métalliques, supports, visserie et accessoires pour la signalisation directionnelle.
- > Les panneaux sont de type D, Da, De, Dp, Dv, E, EB, Het de classes de rétro réflexion 1 et 2.
- > Les panneaux et les supports sont de toutes les dimensions normalisées
- > Réalisation des plans d'exécution des panneaux
- > Réalisation de massif de fondation, pose des supports, et pose des panneaux

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 29362 921 (vingt neuf millions trois cent soixante deux mille neuf cent vingt un) francs CFA.TTC.

## 4. Allotissement

Les travaux ne feront l'objet d'aucun allotissement.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de Travaux Publics de droit camerounais installées au Cameroun.

## 6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par les fonds propres de la Communauté Urbaine de Bafoussam de l'exercice 2022 et suivant.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Bafoussam (situé à proximité de la Direction des Affaires Générales de ladite Communauté Urbaine) dès publication du présent avis TEL : 6 98 64 42 86).

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Bafoussam (TEL : 6 99 89 27 99) situé à proximité de la Direction des Affaires Générales de ladite Communauté Urbaine) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

**9. Remises des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Bafoussam TEL : 6 9864 4286, au plus tard le 27 octobre 2022 à 10H00 et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°08/AONO/CUB/SG/DAG/SDMGP/SPMP/CIPM/2022 DU 06 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX  
D'IMPUNTION DES PANNEAUX DIRECTIONNELS DANS LA VILLE DE BAFOUSSAM (PROCEDURE  
D'URGENCE)**

**Financement ; Budget Communauté Urbaine de Bafoussam  
An'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

**10. Delai de Livraison**

Le délai d'exécution est de trois (03) mois.

**11. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant égal à cinq cent quatre vingt sept mille deux cent soixante (587260) francs CFA établie par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des Finances et dont la liste se trouve en annexe du présent DAO (pièce N° 14) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

**12. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

La quittance de versement des frais de DAO s'obtient à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

**13. Ouverture des Plis**

L'ouverture de tous les plis (pièces administratives, des offres techniques et des offres financières) se fera en un seul temps le 27 octobre 2022 à 11H00 par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Bafoussam dans la salle des actes de ladite Communauté Urbaine sise dans son enceinte.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### 1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont ceux relatifs aux conditions à remplir pour être admis à l'évaluation technique. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres,
- Etre dans la liste des entreprises suspendues par le MINMAP (Art. 92 a.09 du CMP)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence d'une pièce administrative au delà des 48 heures ouvrables données par la CiPM après la session d'ouverture des offres;
- Certification des pièces préalablement certifiées,
- Le non-respect d'au moins 70%(soixante dix pourcent) des critères dits essentiels, soit 19 OUI sur 27
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU ainsi que de son sous-détail,

### 2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre Indicatif sur :

- Présentation de l'offre;
- Références de l'entreprise ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens matériels et logistiques;
- Organisation, méthodologie et planning;
- Capacité financière

## 15. Attribution

L'attribution sera faite au profit du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score à l'analyse technique (au moins 70% de « OUI » qui correspond à 19 OUI sur 27) et ayant l'offre financière la moins disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 (quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires et les plans détaillés de la signalisation directionnelle de la ville de Bafoussam peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de Passation des Marchés Publics (TEL : 6 98 6442 86) et à la Direction des Services Techniques et de l'Aménagement de la Communauté Urbaine de Bafoussam (DSTA) : (TEL : 6 75 91 16 09) de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

*BAFOUSSAM le 6 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

**TAFAM Roger**

## CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**COMMUNIQUE N° 000116CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RS DU 24 OCTOBRE 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 020/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 24 AOÛT 2022 POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITE DE CONTRÔLE DE LAMPES ET ACCESSOIRES A LA CRTV, EXERCICE 2022.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, l'entreprise **LTS CENTRAL AFRICA**, BP 287, Rue Pasteur Lottin Same DOUALA, tél. : 699 414 880 / 671 919 223, est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°020/AONO/CRTV/CIPM/2022 du 24 août 2022 pour l'acquisition d'une unité de contrôle de lampes et accessoires à la CRTV, Exercice 2022 pour un montant TTC de **F CFA 64 298 108 (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent huit)**.

Les prestations objet dudit Appel d'Offres seront exécutées dans un délai de **soixante (60) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II, pour en recevoir notification.

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**NDONGO CHARLES**

**PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU**

**COMMUNIQUE N°25/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 15 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE AU CMTP D'AKONOLINGA (3E PHASE), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus cité ;  
Vu la lettre de proposition d'attribution N°18/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 18 octobre 2022, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;  
Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
01	<b>ETS KN SERVICES</b>  B.P: AKONOLINGA, Tél : 655 445 501	<b>7 800 000 FCFA</b>	<b>7 800 000 FCFA</b>	<u>Délai de réalisation</u> : Trois (03) mois.  <u>Lieu d'exécution</u> : Akonolinga  <u>Obs.</u> :1 <sup>er</sup> rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-Commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 24 Octobre 2022

Le PRÉFET

**ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE**

## COMMUNE D'OKOLA

**PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'01 (UN) BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSES ET D'01 (UN) BLOC DE TOILETTES À 06 (SIX) COMPARTIMENTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKODASSA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 003/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 22 JUILLET 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA. FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekié, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 003/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 22 juillet 2022, pour les travaux de construction d'01 (un) bloc de 02 (deux) salles de classes et d'01 (un) bloc de toilettes à 06 (six) compartiments à l'Ecole Publique de Nkodassa dans la Commune d'Okola, Département de la Lekié, Région du Centre ;

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus visé, les **ETABLISSEMENTS NASG, B.P. : 000 – Yaoundé, Tél : (237) 657.76.03.88, / 675.34.67.57.**, pour un montant total **Toutes taxes comprises en francs CFA de 25 994 411 (vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent onze) francs CFA**, et un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.

**Article 2** : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

Considérant les nécessités de service ;

OKOLA le 2 Septembre 2022

Le MAIRE

**NOA VINCENT DE PAUL**

## COMMUNE DE MAYO-DARLE

« ABANDONNONS TOUTES MAUVAISES PRATIQUES ET DENONÇONS-LES EN APPELANT OU EN ENVOYANT UN SMS AU MINMAP AUX NUMEROS SUIVANTS: 6 73 20 57 25/6 99 37 07 48» DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/ MO/ C-M°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022 DU 10 OCT 2022 POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES OPERATEURS DES -MOTOCYCLES A TITRE ONEREUX. FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, EXERCICE : 2022, POUR LA PARTIE HORS TAXES ;LA COMMUNE DE MAYO DARLE, EXERCICE 2021, POUR LA PARTIE TAXES (TVA)

**FINANCEMENT**  
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de la sécurisation routière, le Maire de la Commune de MAYO DARLE, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue de la sensibilisation et la formation des opérateurs des motocycles à titre onéreux.

### 2. Consistance des prestations

La mission du Consultant consistera à mener des activités de sensibilisation des conducteurs de mototaxis et le renforcement de leurs capacités en matière de sécurité routière pour un changement de comportement et une réduction des accidents de la route liés aux comportements à risques.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC est de **25 000 000 (Vingt-cinq millions) francs CFA.**

### 4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux entreprises de droit camerounais pré-qualifiées ci-dessous suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêts N°0012/AAMI/MINT/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2022 du 03/08/2022 relatif à l'accompagnement des communes dans la mise en place des actions de prévention et de Sécurité Routières :

- MERDOEF
- SIFCAM
- WHITE DOVE

### 5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par :

- Le Fonds Routier, Exercice 2022, pour la partie hors taxes ;
- La Commune de MAYO DARLE, Exercice 2022, pour la partie taxes (TVA)

### 6. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de MAYO DARLE , Secrétariat Général ; Tél 679937837.

### METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi selon la méthode qualité-coût : note technique sur 80 points et note financière sur 20 points conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

## 7. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de MAYO DARLE (Secrétariat Général), dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 CFCA (Cinquante mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune Mayo-Darlé.

## 8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune (Secrétariat Général, Tél 679937837), au plus tard **le 04 NOV 2022 à 09 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/ MO/ CM°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022  
DU 10 OCT 2022 POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES OPERATEURS DES MOTOCYCLES A  
TITRE ONEREUX**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENTS"**

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**.

## 10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit Joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant de **400 000 (Quatre cent mille) Francs CFA** valable pendant cent vingt jours ( 120) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier D'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente dans le domaine, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuées en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 04 NOV 2022 à 10 heures** partir de heures précises, heure locale, par la Commission communale de Passation des marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières sera effectuée après vérification des offres administratives et analyse des offres techniques. Ne seront ouvertes et soumises à l'analyse financière que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques après analyse auront obtenu une note technique égale ou supérieur à quatre-vingt (80) points sur cent (100)

## 13. Critères d'évaluation

### 1- Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà de 48h
- Absence de caution de soumission dans le dossier administratif,
- Fausse déclaration ou falsification des pièces administratives,
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

- Présence d'informations financières dans l'offre technique ou administrative ;

## 2. Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera par points.

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	05 points ;
2	Expérience du Soumissionnaire	20 points
3	Compréhension des Termes de Référence	15 points ;
4	Méthodologie et plan de travail	15 points ;
5	Compétence du personnel clé pour la mission	45 points.
	<b>Total</b>	<b>100 points</b>

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 80 points sur 100 des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.

## 14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre après évaluation est la mieux-disante.

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 Jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées peuvent s'adresser au Secrétariat Général de la commune de MAYO DARLE, Tel 679937837

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants « 673 20 57 25/699 37 07 48 »

MAYO-DARLE le 10 Octobre 2022

Le 2eme Adjoint au Maire

**MOHAMMED ISSA**

## COMMUNE D'OKOLA

**PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AVEC UN RÉSERVOIR EN BÉTON ARMÉ D'UNE CAPACITÉ DE DE 20M3 Y COMPRIS AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PUISAGE AVEC BORNES FONTAINES AU COMPLEXE MARCHAND DE LÉBOUDI DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE, OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 004/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 08 AOÛT 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG DU 29 JUILLET 2022 NOTIFIÉE LE 03 AOÛT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / BUDGET COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu décret N° 2010/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu décret N° 2010/1735/PM du 1er juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;



- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Okola à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N° 005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
- Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 004/DCE/CO/JO3.04/CIPM/2022 du 08 août 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 003523/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 29 juillet 2022 notifiée le 03 août 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de 0034/L/CO/JO3.04/CIPM/2022 en date du 12 septembre 2022 ;

**Article 1<sup>er</sup>** : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision attributaire des prestations relatives au Dossier de Consultation des Entreprises ci-dessus visée, la **Société BIG SARL, B.P. : 11462 – Yaoundé, Tél : (237) 657.76.03.88. / 675.34.67.57.**, pour un montant total Toutes Taxes Comprises en **francs CFA de 29 999 555 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq)**, et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

**Article 2** : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.  
Considérant les nécessités de service ;

OKOLA le 25 Septembre 2022

Le MAIRE

**NOA VINCENT DE PAUL**

## AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**COMMUNIQUE N°2141-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTM PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 26/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 0910-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/rtm** du **20 Octobre 2022**, le marché relatif à la création d'un salon privatif à la jetée « A » de l'Aéroport International de Douala, est attribué à la société **ETS BUILPABUSCO, BP: 12 530 Douala, Tél: 233 08 88 13/699 51 72 00**, pour un montant de **quatre-vingt-dix millions trois cent cinquante-deux mille cent quarante-huit (90 352 148) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **quatre (04) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

## PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN

**DEMANDE DE COTATIONS RESTREINTE N° 008/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/09-2022 DU 29/09/2022  
RELATIVE À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SERVEUR, DES LICENCES ET DES ANTIVIRUS,  
À L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE GESTION DU PARECADDITIF 1 N°  
003/COPIL/PAREC/UCG/CSPM/SPM/10-2022 DU 24 OCTOBRE 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### DEMANDE DE COTATIONS RESTREINTE :

Le Coordonnateur Général du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC), informe les entreprises désireuses de soumissionner à la demande de cotations restreinte n° 008/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/09-2022 du 29/09/2022, relatif à « la fourniture et l'installation d'un serveur, des licences et des antivirus, à l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC » que la date limite de dépôt et d'ouverture des offres, initialement fixée au **26 Octobre 2022**, est reportée au **03 Novembre 2022 aux heures et lieu fixés dans l'Avis de Publication**.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le COORDONNATEUR GÉNÉRAL

**OWOTSOGO ONGUENE AMBROISE**

**AEROPORTS DU CAMEROUN SA**

**COMMUNIQUÉ N° 2155 -22/ADC/DG/DG.M/DG.MF/EMCGPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 25/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 19/08/2022 POUR LA MIGRATION DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SERVEURS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les soumissionnaires pré-qualifiés ci-après, sont invités à assister à l'ouverture de leurs offres financières de l'appel d'offres ci-dessus visé.

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Note technique sur 100 pts</b>	<b>Observations</b>
1 <sup>er</sup>	NEXTIN SOLUTION	95/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
2 <sup>ème</sup>	ITG STORE S.A.	85/100	Qualifié pour la suite de la procédure.

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés aura lieu le **Mercredi 26 Octobre 2022 à 13 heures précises** dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, porte 1103.

YAOUNDE le 21 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

## PORT AUTONOME DE KRIBI

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 015/ANO/PAK/CIPM/2022 03/10/2022 LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'ETUDE DE L'EVALUATION DES DANGERS A LA SECURITE DE LA NAVIGATION ET DU TRAFIC DANS LE DOMAINE MARITIME PORTUAIRE.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A  
**IMPUTATION**  
632440

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres international pour le recrutement d'un consultant en charge de l'évaluation des dangers a la sécurité de la navigation et du trafic dans le domaine maritime portuaire.

### 2. Consistance des prestations

Le Consultant sera notamment chargé de La description des voies navigables ;

L'identification des dangers et des risques ;

La définition de la spécification des options de contrôle deS risques ;

Du chiffrage des options des risques ;

De la production d'une matrice d'évaluation des risques ;

Du renforcement des capacités du personnel de la Capitainerie sur le contrôle, la surveillance, les systèmes d'aide à la navigation et l'identification des risques sur la sécurité du trafic ;

De l'évaluation de la conformité aux normes en vigueur la signalisation maritime au niveau du Port Autonome de Kribi ;

De l'élaboration d'un schéma du trafic ,

De la formation et de la certification des personne techniques du PAK (Capitainerie et Direction Technique) sur la gestion des systèmes d'aides à la navigation ;

Le détail des prestations est précisé dans les Termes de Référence et le Détail Estimatif et Quantitatif.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quatre-vingts millions (80 000 000) FCFA TTC.

### 4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres n'est pas alloti.

## 5. Participation et origine

La participation à la présente consultation s'adresse aux entreprises nationales et internationales disposant de l'expertise requise tel qu'évoqué dans les Termes de Référence (TDR).

## 6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BUDGET PAK exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire ci-après :

Activité : 5110 « service aux navires » Tâche : 5110002 « pilotage des navires » Ligne : 632440 « honoraires conseils »

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Département des Marchés, au rez de Chaussée de l'Immeuble R+2 du Port Autonome de Kribi, sis à côté de la MEAO, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : [contact@pak.cm](mailto:contact@pak.cm) dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Département des Marchés du PAK, au rez de chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : [contact@pak.cm](mailto:contact@pak.cm) ou [cipm@pak.cm](mailto:cipm@pak.cm) dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) FCFA** dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.

La copie dudit reçu sera déposée lors du dépôt des offres au Département des marchés du Port Autonome de Kribi.

## 9. Remises des offres

En application des mesures de distanciation sociales arrêtées par le Gouvernement de la République du Cameroun et de l'organisation subséquente mise en place par la Direction Générale du PAK pour la gestion de la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19,

Chaque offre reçue en français ou en anglais devra parvenir par voie électronique et physique **au plus tard 8 NOV. 14 heures** précises, heure locale, à l'adresse suivante : [contact@pak.cm](mailto:contact@pak.cm), Les fichiers constitutifs de l'offre électronique devront être transmis au format Microsoft Word ou PDF et protégés d'accès par un mot de passe détenu exclusivement par le soumissionnaire, jusqu'à l'ouverture des offres. Chaque soumissionnaire indiquera également l'adresse électronique avec laquelle il compte assister à l'ouverture des plis qui se fera par visioconférence.

En outre, chaque offre sera remise concomitamment dans une clé USB et en 07 exemplaires physiques, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, par voie de courrier express pour être reçue au plus tard à la date d'ouverture des offres à l'adresse :

Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, Département des Marchés, au rez de chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, tél : (237) 233 431 610, BP : 203 Kribi, e-mail : [contact@pak.cm](mailto:contact@pak.cm). Elle portera la mention suivante :

**« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 015/AONO/PAK/CIPM/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'ETUDE DE L'EVALUATION DES DANGERS A LA SECURITE DE LA NAVIGATION ET DU TRAFIC DANS LE DOMAINE MARITIME PORTUAIRE.**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de la présente étude est de quatre-vingt-dix (90) jours.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une institution financière ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de 1.600 000 (un million six cent mille) FCFA.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques **aura lieu le 08/10/2022 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion sise à l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70% des points.

## 14. Critères d'évaluation

## Critères éliminatoires

### 1) Offre administrative

Absence d'une pièce administrative ;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée,

Présence des informations de l'offre financière.

### 2) Dossier technique

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Présence des informations de l'offre financière ; Obtention d'un score technique inférieur à 70 points/100.

### 3) Dossier financier

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

## Critères essentiels

N°	Critères d'évaluation	Points
01	Références du soumissionnaire dans les prestations similaires	20
02	Capacité de financement	5
03	Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de Référence	20
04	Qualification et compétence du personnel-clé affecté à la réalisation de la mission	50
05	Moyens logistiques affectés à la réalisation de la mission	5
Note totale d'évaluation du dossier		100

## Méthode de sélection

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que :

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80% Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante :  $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$ .

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales

## 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la mieux disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante : Siège social du PAK à Kribi B.P. : 203 Kribi Tél. : (237) 222 46 21 04, E-mail : [contactepak.cm](mailto:contactepak.cm). site web: [www.pak.cm](http://www.pak.cm).

*KRIBI le 3 Octobre 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***MELOM Patrice***

## COMMUNE D'AMBAM

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°011BIS/DAONO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022 DU 18/10/2022 POUR LA  
PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHÉ D'ABANG-MINKO DANS LA  
COMMUNE D'AMBAM**

### **FINANCEMENT**

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### **1. Objet**

Dans le but de développer ses infrastructures et pour l'amélioration des conditions de travail de son personnel communal. le Maire de la Commune D'AMBANI lance pour le compte de sa Commune, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la première phase des travaux de construction du marché. d'ABANG-MINKO D'AMBAM comprenant 03 blocs de 26 boutiques chacun. 01 hôtel de 30 chambres en rez-de-chaussée et d'un bloc de toilettes compartimentées dans la Commune d'Ambam. département de la VALLEF NTEM.

### **2. Consistance des prestations**

Les travaux comprennent notamment :

Installation du chantier ;

Travaux préliminaires

Terrassement ;

Travaux en béton cl béton armé

Travaux de maçonnerie :

Etanchéité et isolation ;

Charpente, couverture et faux plafond :

Revêtements durs ;

Plomberie

Electricité ;

Menuiserie métallique ; Menuiserie aluminium et bois ;

Peinture ; VRD ;

Prestations environnementales.



### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de

LOT 1 Construction des 03 blocs de boutiques de 26 boutiques chacun et le bloc de toilette 288 626 125 (**Deux cent quatre-vingt-huit mil lions six cent vingt-six mille cent vingt-cinq) francs CFA TTC :**

### 4. Allotissement

Les travaux sont répartis en deux lots : Reparti de la manière suivante :

LOT 1 Construction des 03 blocs de boutiques de 26 boutiques chacun et le bloc de toilettes ;

### 5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais

éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPA0).

### 6. Financement

Les travaux. objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM exercice 2022.

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la structure interne de gestion Administrative des marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie d'Arnhem sis à la bibliothèque municipale. derrière la préfecture d'Ambam, dès publication du présent avis.

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (S1GAMP) de la Mairie d'Ambant sis à la bibliothèque municipale, derrière la préfecture d'Ambam. dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 180 000 (Cent quatre-vingt mille francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune D'AMBAM. Cette quittance donne droit à la soumission de (02) deux lots.

### 9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fenné contre récépissé à la Mairie D'AMBAM auprès du représentant du Maître d'Ouvrage dinnent mandaté pour la réception- desdites offres, **au plus tard le 17 Novembre 2022 à 14heure, 00 heure locale** et devra porter la

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT I  
BIS/A0NO/PU/RSIDVNTICAMBAM/SG/SCODELMAPSIGAMP/2022 Dti 18/10/2022 POUR LA PREMIERE PHASE  
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NIARCHE D'ABANG.MINKO DANS LA COMMUNE D'AMBAM »**

**« A N'OUVRIR QU'EN MANCE DE DEPOLILLEMENT »**

**Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.**

### 10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu parle Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet duprésent Appel d'Offres, est de st e (06) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives sa soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal.

LOT 1 : Construction des 03 blocs de boutiques de 26 boutiques chacun et le bloc de toilettes 5 772 522 (Cinq millions sept cent soixante-douze mille cinq cent vingt-deux) francs CFA, d'une validité de quatre-vingt-dix (90) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offre

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières **aura lieu le 17 Novembre 2022 à 15heures 00.** heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune D'AMBAM dans la salle de lecture de la Bibliothèque municipale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

Offre administrative

l'absence ou non-conformité l'ouverture des Offres

la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;

une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée. l'absence de la caution de soumission.

Offre technique

offre technique incomplète ;

une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée :

n'avoir pas de chantier abandonné ;

Note de l'offre. technique inférieure à 27 sur 38.

Offre financière

- offre financière incomplète ;

- absence d'un prix unitaire quantifié.

### b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

la situation financière

l'expérience :

le personnel

les matériels.

## 15. Attribution

Le Maire de la Commune D'AMBAM attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à La Mairie D'AMBAM, au Secrétariat General ou au Secrétariat de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SICAMP) de la Mairie d'Antbam sis à la bibliothèque municipale. derrière la préfecture d'Ambam.

*AMBAM le 18 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

**LOMO OVONO Samson**

**PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU**

**COMMUNIQUE N°26/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°06/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2022 DU 15 SEPTEMBRE 2022, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus cité ;

Vu la lettre de proposition d'attribution N°19/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 18 octobre 2022, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;

Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
01	<b>ETS ADD ORLY SERVICES</b>  <b>B.P: 1395 YAOUNDE,</b>  <b>Tél : 679 920 977/698 784 865</b>	<b>14 997 612 FCFA</b>	<b>14 997 612 FCFA</b>	<b><u>Délai de réalisation:</u> Trois (03) mois.</b>  <b><u>Lieu d'exécution :</u> Akonolinga</b>  <b><u>Obs.</u> :1<sup>er</sup> rang et Offre évaluée la moins disante</b>

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-Commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

*AKONOLINGA le 24 Octobre 2022*

*Le PRÉFET*

**ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE**

## COMMUNE DE MAYO-DARLE

**DEMANDE DE COTATION N° 06/DC/ MO/ C-M°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022 DU 10 OCT 2022 RELATIVE A LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.FINANCEMENT : BIP 2022**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Maire de la Commune de Mayo-Darlé, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Mayo-Darlé, une consultation en vue d'une demande de cotation pour la fourniture du Paquet Minimum dans la Commune de Mayo-Darlé, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

### 2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC est de **6 523 750 (Six millions cinq cent vingt-trois mille sept cent cinquante) francs CFA.**

### 3. Participation et origine

La participation à cette Consultation est ouverte aux fournisseurs installés en territoire camerounais.

### 4. Financement

L'équipement objet de la présente Consultation est financé par le BUDGET d'Investissement Public du MINEDUB. exercice 2022.

### 5. Acquisition du Dossier

Le dossier de Consultation peut être retiré à la Commune de Mayo Darlé, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Vingt mille (20 000) francs CFA** à la Recette Municipale de Mayo Darlé

### 6. Remises des offres

Les offres rédigées en langues française ou anglaise seront remises en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2022 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé à la Commune de Mayo Darlé (Secrétariat Général), au plus tard **le 04 NOV 2022 à 09 heures** plus tard heures précises et devront porter la mention suivante :

*DEMANDE DE COTATION N° 06/DC/ MO/ C-M°DLE/CIPM-MAYO DARLE/2022 DU 10 OCT 2022 RELATIVE A LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

## 7. Recevabilité des Offres

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en six (06) exemplaires dont un (1) original et cinq (05) copies. Elles seront contenues dans une (01) enveloppe fermée et scellée, comprenant :

### Partie A : Pièces administratives

1. une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
2. une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
3. une copie l'attestation d'immatriculation légalisée ;
4. une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
5. une attestation de non redevance de l'exercice budgétaire 2022 ;
6. une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
7. une caution de soumission d'un montant de **deux cent mille (200 000) francs CFA** ;
8. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
9. une copie du plan et d'attestation de localisation légalisée ;
10. une quittancé d'achat du Dossier de Consultation.

**N.B. : Toutes les pièces éniiniérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.**

### Partie B : Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
  - Les descriptions techniques et détaillées des articles proposés ;
  - Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- L'enveloppe contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

## 8. Ouverture des Plis

Le pli sera ouvert en un seul temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de Mayo Darlé, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation. Il sera dressé un procès-verbal à l'ouverture des plis.

Le dépouillement aura lieu **le 04 NOV 2022 à 10 heures** précises dans la Case Communautaire de Mayo-Darlé par la Commission Interne de Passation des Marchés de Mayo-Darlé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement.

## 9. Critères d'évaluation

### 1- EVALUATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés de Mayo-Darlé procédera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- A) examen de la conformité des pièces administratives et des offres financières du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- B) vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- C) élaboration d'un tableau des offres.

### 2- Principaux critères créliinination

Ces critères sont les suivants :

- Absence d'une pièce administrative ;
- caractéristiques techniques des articles proposés non conformes aux prescriptions du DC.
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Pièce non-conforme .et non rémiliarisée dans un délai de 48 heures.

### 3 -Principaux critères de qualification

Le système de notation est binaire les principaux critères portent sur les éléments ci-après :

- Présentation de l'offre
- Références du soumissionnaire dans le domaine de la prestation ;
- Service après-vente.

## 10. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

## 11. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **trente (30) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Mayo Darlé, Téléphone : 679 93 78 37.

*MAYO-DARLE le 10 Octobre 2022*

*Le MAIRE*

**MOHAMMED ISSA**

**AEROPORTS DU CAMEROUN SA**

**COMMUNIQUÉ N° 2140-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT/RTM IMPORTANT OUVERTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉ-QUALIFIÉS À L'ISSUE DE L'ANALYSE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les soumissionnaires pré-qualifiés ci-après, sont invités à assister à l'ouverture de leurs offres financières de l'appel d'offres ci-dessus visé.

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Note technique sur 100 pts</b>	<b>Observations</b>
1 <sup>er</sup>	KTJ CONSULTING	90/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
2 <sup>ème</sup>	NEK CAMEROUN	88/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
3 <sup>ème</sup>	ENSERBAT	87/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
4 <sup>ème</sup>	CENTRE D'ETUDES DE RECHERCHE D'INGENIERIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CERIDD)	87/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
5 <sup>ème</sup>	CABINET C3F&B	82/100	Qualifié pour la suite de la procédure.
6 <sup>ème</sup>	ETS DJOSSI	81/100	Qualifié pour la suite de la procédure.

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés aura lieu le **Mardi 25 octobre 2022 à 13 heures précises** dans le bureau affecté à la Commission Interne de Passation des Marchés sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N° 006/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME AU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MVOUA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un forage solaire avec réservoir en béton armé au Centre de Santé Intégré (CSI) de Mvoua dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N° 006/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 07 septembre 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du 26 août 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

<b>N° LOT</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
Unique	<b>Société BIG SARL</b>  B.P. : 33090 – Yaoundé  TEL : (237) 699.76.66.73.	<b>20 000 000 FCFA</b>	<b>04 mois</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

*OKOLA le 29 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DE LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/CO/JO3.04/CIPM/2022 DU 19 SEPTEMBRE 2022 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives au transfert aux collectivités pour l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires pour le compte des écoles primaires publiques de la Commune d'Okola dans le Département de la Lekie, Région du Centre, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELA D'EXECUTION
Unique	<b>ETS JECO</b>  B.P. : 13154 – Yaoundé  TEL : (237) 677.70.41.98. / 699.47.93.45.	<b>11 969 123 FCFA</b>	<b>15 (quinze) jours</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

YAOUNDE le 17 Octobre 2022

Le MAIRE

**NOA VINCENT DE PAUL**

# SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN

**COMMUNIQUE 0 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE N°03/DC/SPE/CIPM DU 26 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOPECAM.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun communique :

Le soumissionnaire dont le nom figure dans le tableau ci-après est déclaré Adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation susvisée.

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANTS	DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
<b>MEDIA PUBLICATION EDITION,</b>  <b>BP : 5633 Douala</b>  <b>RC/DLA/2004/B/034137 TEL : 233 434 668</b>	FOURNITURE DU PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOPECAM	44 541 666 FCFA TTC	15 jours

Ce soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction de l'Administration et des Finances de la SOPECAM, Service des Marchés pour les formalités de signature de la lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine.

Passé ce délai, ces offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 20 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**NNANA MARIE CLAIRE**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 22 JUILLET 2022, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE 02 (DEUX) SALLES DE CLASSE AVEC UN (01) BLOC DE TOILETES A 06 (SIX) COMPARTIMENTS A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKODASSA DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives aux travaux de construction d'01 (un) bloc de 02 (deux) salles de classes et d'01 (un) bloc de toilettes à 06 (six) compartiments à l'Ecole Publique de Nkodassa dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en Procédure d'Urgence N° 003/AONO/CO/J03.04/CIPM/2022 du 22 juillet 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI D'EXECUTION
Unique	<b>ETS NASG</b>  B.P. : 000 – Yaoundé  TEL : (237) 657.76.03.88. / 675.34.67.57.	<b>25 994 411 FCFA</b>	<b>90 jours</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

*OKOLA le 2 Septembre 2022*

*Le MAIRE*

**NOA VINCENT DE PAUL**

**COMMUNE D'OKOLA**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ DU 26 AOUT 2022. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

**La Maire de la Commune d'Okola, autorité contractante, communique :**

Les prestations relatives aux travaux de construction d'un Centre de Santé Intégré (CSI) avec logement d'astreinte à Mvoua dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) N°003/DCE/CO/J03.04/CIPM/2022 du 05 septembre 2022, suivant Autorisation de Gré à Gré N° 004148/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EPJ du 26 août 2022, sont attribuées au soumissionnaire ci-après désigné :

<b>N° LOT</b>	<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>DELAJ D'EXECUTION</b>
Unique	<b>Société OMEGA TECH</b>  B.P. : 30314 – Yaoundé  TEL : (237) 696.93.86.83. / 677.74.54.55	<b>97 477 893 FCFA</b>	<b>06 mois</b>

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les 07 jours suivant la publication du présent communiqué au Service des Marchés de la Commune d'Okola, pour les formalités d'élaboration du contrat y afférent.

YAOUNDE le 25 Septembre 2022

Le MAIRE

**NOA VINCENT DE PAUL**

# FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/DC/FEICOM/CIPM/CCCM-AG/2022 DU 29 JUILLET 2022 L'ACQUISITION DES VÉHICULES POUR LE COMPTE DES COMMUNES D'AKOM II, D'ALOU, DE BANGEM, DE DARAK, DE FOTOKOL, DE GOULFEY, DE KOBDOMBO, DE KETTE, DE LOBO ET DE TOKO**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),**

**Communique :**

Par décision N°025/D/FEICOM/DG du 24/10/2022

La Société ci-après, a été déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert sus cité.

ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
<b>LA SOCIÉTÉ CENTRAL MOTORS CAMEROUN BP : 15326 YAOUNDÉ-CAMEROUN</b>	<b>TROIS CENT DIX-SEPT MILLIONS (317 000 000) FRANCS CFA TTC</b>	<b>QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS</b>

Le Responsable de ladite Société est invité dès publication du présent communiqué, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM à retirer la décision d'attribution du Marché. En outre, l'adjudicataire a 72 heures pour souscrire audit Marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès parution du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire remis à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 24 Octobre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**AKOA Philippe Camille**

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

ou

Point Focal

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.armp.cm](http://www.armp.cm)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**